



NATIONAL OPEN UNIVERSITY OF NIGERIA

FACULTY OF ARTS

DEPARTMENT OF LANGUAGES (FRENCH)

COURSE CODE: FRE 242

COURSE TITLE: INTRODUCTION TO FRENCH CULTURE AND CIVILIZATION

COURSE CODE: FRE 242

COURSE TITLE: Introduction to French Culture and Civilisation (2 Credit Units C)

COURSE WRITER: Casimir Houenon (Ph.D)

Dept. of French

Ibrahim Babaginda University, Lapai

Tel: +2348036293660

Whatsapp: +33 751 18 89 12

Email: houenocasi@yahoo.fr

COURSE EDITOR:

Doris Obieje

Department of Languages

Faculty of Arts

National Open University of Abuja

Abuja

Course description

Historical and Geographical perspective of France, The Renaissance period, The Revolution of 1789, The Socio-Political Implications of the Revolution, The Republics, Political life, Imperialism, Industrial Revolution and Colonisation; French cultural, social political and economic life in France and how it affects cultural development in Francophone African countries; Teaching and learning in France, Religion in France, Festivals in France, Music and Song in France, Marriage and Family in France, French Economy, Transportation, Leisure and Tourism, Social Security, Trade Unionism and the Francophonie.

Introduction

Langue et culture sont intimement liées. On dit souvent que la langue est le produit de la culture. Cependant, c'est à travers la langue que la culture d'un pays est connue. On ne saurait donc maîtriser et parler une langue de façon excellente sans connaître la culture et la mentalité des natifs de cette langue. Ce cours est donc très important pour les apprenants de la langue française en ce sens qu'il va leur permettre de comprendre les fondamentaux et les principes sur lesquels la langue française est construite : son historique, son évolution et son rayonnement à travers le monde. Ce cours va aussi et surtout permettre aux étudiants d'acquérir le vocabulaire et la connaissance relatifs à l'histoire et à la géographie de la France, la révolution française et ses conséquences, la vie sociopolitique, économique et culturelle de la France, le tourisme, le syndicalisme, les rapports de coopération et de partenariat de la France avec les autres peuples du monde, en particulier le monde francophone.

Module 1

Unit 1 : Géographie de la France

Unit 2 : Histoire de la France : Faits principaux

Unit 3 : Les changements sociaux en France

Unit 4 : Le découpage territorial de la France

Module 2

Unit 1 : La vie politique en France

Unit 2 : La notion de droits et de la Liberté en France

Unit 3 : Le système éducatif français

Unit 4 : La vie économique en France

Module 3

Unit 1 : Langue et culture françaises

Unit 2 : Le système de transport en France

Unit 3 : Le Tourisme en France

Unité 4 : Le syndicalisme en France

Module 4

Unit 1: La politique française en Afrique

Unité 2 : La Francophonie

MODULE 1

Unit 1 : Géographie de la France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 La France : situation géographique

3.1 Le relief de la France métropolitain

3.1.1 Les massifs

3.1.2 Les plaines

3.1.3 Les fleuves

3.2 Les saisons et climats

3.2.1 Les saisons en France

3.2.2 Le climat en France

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

This unit will introduce you to the geographic situation of France. You will also learn about some important features of France: location, climate etc.

2.0 Objective

At the end of this lesson, you will be able:

- To view the map of France and understand its geographic features and locations

- To locate the different altitudes of France, its rivers and climates
- To discuss the geographic characteristics of France

3.0 La France : situation géographique

La France surnommée l'Hexagone à cause de sa forme qui ressemble à une figure géométrique à six cotés dont trois sont baignés par la mer et trois rattachés au continent, est un pays situé à l'ouest du continent européen. Avec ses 551 695 km², la France est le pays le plus grand de l'Europe de l'Ouest et couvre 1/5 de la superficie des pays de l'Union Européenne. La France a une frontière commune avec 6 pays que sont: la Belgique et le Luxembourg au nord, l'Allemagne et la Suisse à l'est, l'Italie au sud-est et l'Espagne au sud-ouest. Elle est baignée par quatre mers : au sud par la mer Méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au nord-ouest par la Manche, et au nord par la mer du Nord. La capitale de la France est Paris qui se trouve dans la région de l'Île-de-France.

La France a aussi des Départements et des Régions qui ne se trouvent pas en France métropolitaine (le territoire de la France qui se trouve en Europe). Ces territoires et régions sont appelés les TOM DOM ou tout simplement le D.R.O.M (Départements et Régions d'Outre-mer). Ce sont la Martinique et la Guadeloupe en Amérique Centrale, la Guyane Française en Amérique du Sud et l'Île de la Réunion dans l'Océan Indien.

3.1 Relief de la France métropolitain

La France a un relief varié et, dans l'ensemble, assez modéré. Une grande ligne en S, allant de la Montagne Noire (sud-ouest du Massif central) aux Vosges par les Cévennes, le Vivarais, le Charolais, le plateau de Langres, jalonne la limite entre deux espaces. Mais l'essentiel du relief de la France est constitué des massifs, des plaines et des fleuves.



3.1.1 Les massifs

La France compte cinq massifs montagneux principaux : les Alpes, les Pyrénées, le Massif central, le Jura et les Vosges.

3.1.1.1 Les Alpes

Les Alpes sont une chaîne de montagnes qui s'étend sur la frontière nord de l'Italie et le Sud-est de la France. Elles couvrent une longueur de 1200km et une largeur de 280km. Le massif des Alpes se divise en deux espaces distincts. Les Alpes du Nord symbolisent la haute montagne avec le sommet emblématique du Mont-Blanc. Elles proposent un large panel

d'activités : randonnées en famille autour des grands lacs, ski alpin ou bien ski nordique. Les Alpes du Sud bénéficient de 300 jours d'ensoleillement par an et offrent la possibilité de pratiquer de nombreuses activités au sein de grands Parcs Nationaux. Cette région constitue une transition entre le nord et le Midi.

3.1.1.2 Les Pyrénées

Séparant la France de l'Espagne, cette chaîne forme une imposante barrière qui s'étend de façon continue entre la Méditerranée et l'Atlantique sur quelque 430 km. La chaîne des Pyrénées est composée de régions pleines de couleurs présentant des lieux mythiques comme le Cirque de Gavarnie, le Pic du Midi et de nombreuses stations de thermalisme.

3.1.1.3 Le Jura

C'est une chaîne de montagnes située le long de la frontière entre la Suisse et la France au nord-ouest des Alpes. Il est caractérisé par une forme de croissant s'étendant sur plus de 340 km.

3.1.1.4 Le massif central

C'est un massif montagneux qui occupe le centre de la moitié sud de la France. Il couvre une superficie de 85000 km².

3.1.1.5 Les Vosges

Les Vosges sont un massif de moyennes montagnes du Nord-est de la France qui sépare le plateau lorrain de la plaine d'Alsace

3.1.2 Les plaines

Malgré l'imposante ossature montagneuse, les régions basses dominent. Deux bassins sédimentaires occupent les deux cinquièmes du territoire français. Ce sont le bassin Parisien et le bassin Aquitain

3.1.2.1 Le Bassin Parisien

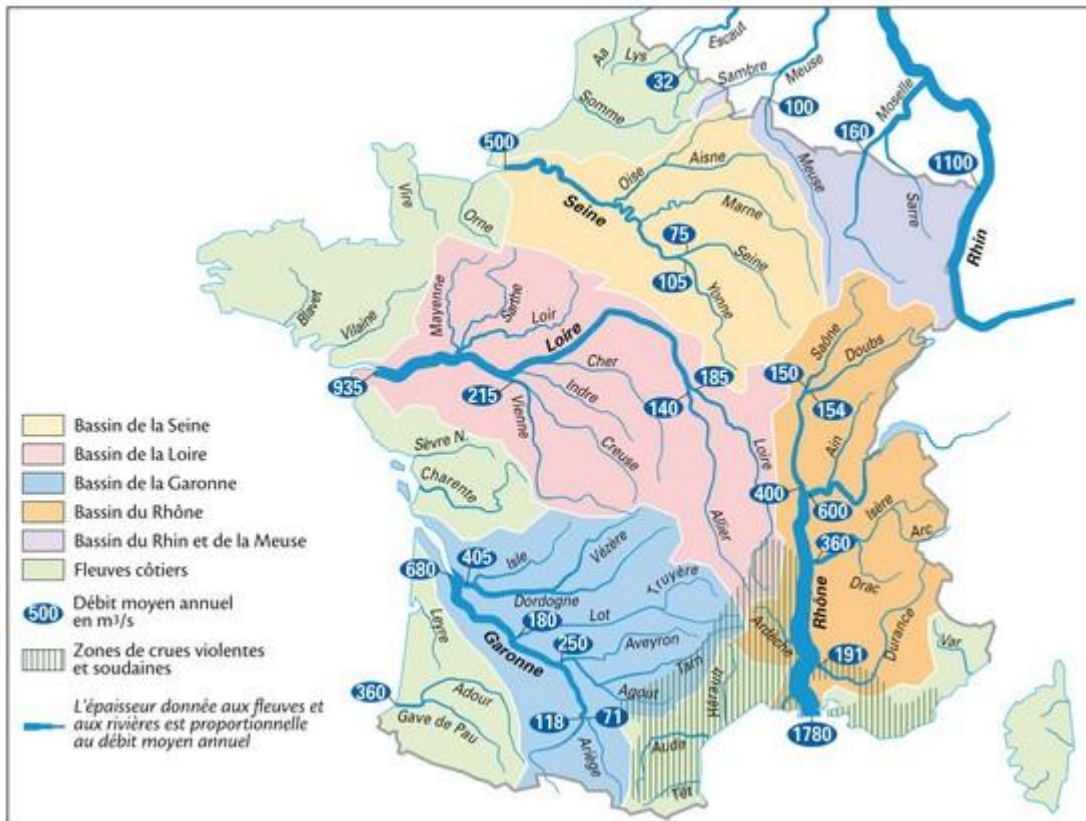
C'est le plus vaste bassin. Avec ses 140 000 km², soit le quart du territoire, le bassin parisien a un relief plus différencié. Il présente un paysage sédimentaire composé de vastes plaines, de collines et de plateaux de basse altitude. Ce bassin couvre le tiers nord du territoire français. Il est limité à l'ouest par le massif Armoricaïn, au sud par le massif Central, à l'est par les Vosges et au nord-est par les Ardennes. Ce terrain plat et riche est particulièrement favorable à l'agriculture et au développement de grandes villes.

3.1.2.2 Le Bassin Aquitain

C'est le deuxième bassin sédimentaire le plus vaste de la France. Il couvre une superficie de 66000 km² et occupe une grande partie du Sud-est de la France. Ses limites sont définies par les Pyrénées, le massif central, le massif armoricaïn et le seuil du Poitou au nord, qui le sépare du bassin parisien. Ses plateaux et ses vallées forment le bassin hydrographique de la Garonne.

3.1.3 Les fleuves

Il existe cinq grands fleuves en France : la Loire, la Seine, la Garonne, le Rhône et le Rhin



3.1.3.1 La Loire

C'est le plus long fleuve en France avec une longueur de 1006 km. C'est le seul fleuve dont le bassin hydrographique est entièrement situé en France. La Loire prend sa source dans le massif central et se jette ensuite dans l'océan Atlantique

3.1.3.2 La Seine

C'est le deuxième fleuve français le plus long. La Seine a une longueur de 777 km. Elle prend sa source sur le plateau de Langres et coule dans la Bassin Parisien pour ensuite se jeter dans le Manche.

3.1.3.3 La Garonne

C'est un fleuve français qui prend sa source en Espagne et se jette dans l'océan Atlantique. La Garonne a une longueur de 647 km.

3.1.3.4 Le Rhône

Le Rhône prend sa source dans le glacier de Rhône, en Suisse dans le massif des Alpes uranaises et se jette dans la mer Méditerranée. Ce fleuve a une longueur de 812 km dont 522 km en France

3.1.3.5 Le Rhin

C'est un fleuve de l'Europe centrale et de l'ouest qui a une longueur de 1233 km dont 188 km seulement sur le territoire français.

3.2 Les saisons et climats

3.2.1 Les saisons

L'année en France se divise en quatre saisons que sont :

- **Le Printemps** : c'est la première saison qui commence le 21 Mars et finit le 20 Juin. Il est caractérisé par la fonte des neiges et la floraison des plantes. Il pleut souvent de fines gouttes d'eau.
- **L'Été** : Il commence le 21 Juin et finit le 20 Septembre. C'est la saison où les températures sont très élevées et il fait très chaud. Il pleut aussi beaucoup et les plantes sont bien vertes.
- **L'Automne** : c'est la période entre l'Été et l'Hiver qui commence le 21 Septembre et se termine le 20 Décembre. Il se caractérise par le changement de couleur des plantes dont les feuilles deviennent jaunes, oranges ou rouges. Les feuilles des arbres s'assèchent et tombent pour annoncer l'arrivée de l'hiver.
- **L'Hiver** : c'est la dernière saison de l'année qui commence le 21 Décembre et se termine le 20 Mars. Il est surtout caractérisé par la fraîcheur avec des températures les plus basses. Certaines régions connaissent des précipitations les plus fortes et Il neige aussi beaucoup.

3.2.2 Le climat

Le climat en France, de façon générale, est un climat tempéré. Cependant, on peut distinguer différents types de climats :

- **Le climat océanique** : c'est le climat que l'on rencontre le long du littoral. Les températures sont constantes tout le long de l'année à cause du vent maritime. C'est un climat humide et frais
- **Le climat continental** : c'est le climat de l'intérieur c'est-à-dire des régions éloignées du littoral de la France. Les étés sont chauds et humides alors que les hivers sont froids.
- **Le climat méditerranéen** : c'est un climat tempéré que l'on rencontre au sud de la France et qui est caractérisé par des étés chauds et secs des hivers doux et humides

4.0 Conclusion

In this lesson, you were exposed to the necessary knowledge you need to talk about the relief of France. This unit also reviewed the characteristics and specificities of the climate and seasons in France.

5.0 Summary

This lesson presented the summary of the relief in metropolitan France. This relief is characterized by an asymmetry between the northwest, dominated by the plains and the south-eastern part, dominated by the mountain ranges. France has many rivers, the main ones being the Loire, the Rhone, the Seine, the Garonne and the Rhine. It is a country of temperate climate that experiences four seasons including spring, summer, autumn and winter.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes:

- 1- Sur quel continent se trouve la France?

- 2- Quels sont les pays frontaliers de la France ?
- 3- Citez cinq principaux cours d'eau en France
- 4- Quels sont les saisons en France ?
- 5- Parlez des caractéristiques des saisons en France
- 6- Mentionnez et parlez brièvement du climat en France
- 7- Quelle est la superficie de la France métropolitaine ?

7.0 References/Further Reading

Bailly Antoine, Ferras Robert et Pumain Denise. *Encyclopédie de géographie*. Paris :
Economica, 2002

Gumuchian Hervé, Marois Claude et Fèvre Véronique. *Initiation à la recherche en
Géographie : aménagement, développement territorial, environnement*. Montréal :
Les Presses Universitaires, 2000

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan :
Agoro, 2005

Pinchemel Philippe, Robic Marie-Claire, Tissier Jean-Louis. *Deux siècles de géographie
française*. Paris : Comité des Travaux Historiques et scientifiques, 2009

https://www.larousse.fr/encyclopédie/images/France_les_bassins_fluviaux

<https://www.politis.fr/Climat-coulisses-de-la-conference,33302.html>

Unit 2 : Histoire de la France : Faits principaux

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 Aperçu historique

3.1 Le peuple français

3.2 La formation et le nom de la France

3.3 La langue française

3.4 La Renaissance

3.5 La révolution française (1789-1799)

3.6 La valse des Régimes

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

In this unit, you will learn about the French people, their origin, languages and culture. You will learn vocabulary related to the history that will help you characterise the French people

2.0 Objectives

At the end of this unit, you should be able to:

- Talk about the origin of French people
- Describe and characterise the French culture

3.0 Aperçu historique du peuplement français

3.1 Le peuple français

Le peuplement de la France remonte à des millions d'années. Mais de façon générale, il est souvent dit que les premiers habitants du territoire français actuel sont les Gaulois. Selon wikipédia, c'est à partir du VI^e siècle avant J.C., que des peuples appelés Celtes ont investi le territoire. Cette période correspond à la naissance du territoire connu sous le nom la Gaule. Celui-ci tombe sous la domination romaine au cours d'une période allant du II au Ier du II^e avant J.C. Profitant du déclin de l'Empire romain à partir du IV^e siècle, des peuples germaniques, notamment les Francs et d'autres peuples commencent à s'installer en Gaule qui était sous la juridiction romaine, avant d'imposer finalement leur domination sur le territoire au V^e siècle. Aux V^e et VI^e siècles, des communautés entières de Bretons émigrent en Armorique depuis les régions du sud-ouest de la Bretagne. Des populations de Viking, principalement venues du Danemark, s'installent en Normandie à la fin du premier millénaire. La population française est donc le produit d'un brassage de peuples venus de divers horizons (les Grecs, les Celtes, les Gaulois, les Vikings, les Bretons) y compris ceux provenant en grande partie de l'immigration des populations d'origine extra-européenne.

La population actuelle de la France (Métropole et Départements et Régions d'Outre-mer) est de 67,2 millions d'habitants.

3.2 La formation du pays et le nom de la France

Au III^e siècle, il y avait des successions d'invasions et la constitution de plusieurs royaumes dont celui des Francs au nord qui ont conquis peu à peu tout le pays. Ainsi, le territoire qui était connu sous le nom de la Gaule devient la France au V^e siècle. Le nom de la France est donc issu d'un peuple germanique, les Francs. Clovis (466-511), roi des Francs saliens, scelle par son baptême l'alliance de la royauté franque avec l'Eglise catholique. Il unit les tribus franques et conquiert un ensemble de territoires en Gaule et en Germanie qui sont agrandis par ses descendants, puis par la deuxième dynastie franque fondée en 751. Mais le nom France n'est employé de façon officielle qu'à partir de 1190 quand la chancellerie du roi

Philippe Auguste commence à employer le terme de *rex Franciae* (Roi de France) à la place de *rex Francorum* (roi des Francs) pour désigner le souverain et le territoire est désigné dans les chartes sous le nom de *regnum franciae*, c'est-à-dire le royaume de France en latin. Le pays s'était alors organisé à cette période en une société de type féodal : les seigneurs, grands propriétaires terriens, organisent eux-mêmes la défense et l'administration de leur territoire. Mais à partir de XIII^e siècle, les rois vont essayer de rétablir leur autorité face à la multiplicité des pouvoirs locaux. On s'achemine vers un régime de monarchie absolue.

3.3 La langue Française

À la fin du XV^e siècle, qui avait connu des conflits militaires, l'expansion du français se trouve renforcée. Avec ses 20 millions d'habitants, la France restait le pays le plus peuplé d'Europe et les impôts rendaient le roi de France plus riche que ses rivaux, ce qui contribua à asseoir son autorité et à promouvoir sa langue. À partir de 1528, le roi François I^{er} manifesta son intention de s'installer à Paris. Dès lors, toute une population nouvelle et influente prit racine à Paris et propagea le «français» du roi. Il s'élabora ainsi une forme de français, tantôt populaire tantôt cultivé, qui s'étendit dans toute l'Île-de-France. La variété populaire, le *parisien* (aujourd'hui le *francilien*), est celle des artisans, des ouvriers ou manœuvres, des serviteurs, des petits marchands, etc. La variété cultivée, le *françois*, est celle de la religion, de la bourgeoisie, de l'enseignement, de l'administration et du droit. Ces deux variétés étaient différentes, surtout dans la prononciation et le vocabulaire, mais néanmoins intelligibles entre elles. Si le parler parisien comptait plus de locuteurs que le *françois*, celui-ci demeurait plus prestigieux. Cette politique linguistique française eut comme conséquence de relier l'unité du royaume et l'unité de la langue. Puis le français commença à s'imposer comme une langue diplomatique en Europe.

Le français, langue officielle de la France, est une langue romaine. Cette langue s'est construite par l'usage, à partir du latin, du grec et des langues vernaculaires, avec des passages par l'ancien français puis le moyen français. Depuis la Renaissance, la langue française a intégré des néologismes. L'Académie française a permis d'établir les normes du vocabulaire et de la grammaire française. Le français comporte aussi de nombreux emprunts à des langues étrangères.

Historiquement, le français est, en France, la langue officielle depuis l'ordonnance de Villiers Cotteret signée par le roi François 1^{er} en 1539. Au XVII^e siècle, le rayonnement de la France a valu à la langue française son statut de langue officielle dans les cours européennes. La création de l'Académie française et de nombreuses autres académies aux XVII^e et XVIII^e siècles, a renforcé le rôle unificateur de la langue française dans la culture française

- Le français est l'une des six langues officielles reconnues par les Nations unies, avec l'anglais, le russe, le chinois, l'arabe et l'espagnol, et l'une des deux langues de travail.
- Le français est une langue officielle et une langue de travail à l'UNESCO.
- Le français est l'une des deux langues officielles de l'OCDE (où existe une des plus grandes bases de données en occident), et l'une des trois langues de travail,
- Le français est également une langue officielle de l'OTAN.

3.4 La Renaissance

C'est un mouvement artistique et culturel né en Italie et qui s'est propagé en France entre le milieu de XV^e siècle et le XVII^e siècle. La Renaissance s'inspire de l'Antiquité. Le mot « Renaissance » a été utilisé pour la première fois en 1550 par le peintre Vasari pour décrire le renouveau de l'Art italien. Ce mouvement se caractérise par la soif de vivre, la confiance en l'homme et le désir de savoir, l'esprit de libre examen. La Renaissance remet en cause les mentalités du Moyen-âge et recherche de nouvelles formes de vie et de civilisation. C'est la

période où les peintures et les sculptures ont fait leur apparition. La Renaissance amorce ainsi un grand changement dans la façon de représenter le monde. En effet, les possibilités de diffusion de l'information par l'imprimerie par et la découverte d'un nouveau monde au-delà de l'Atlantique, modifient profondément la vision du monde des hommes de cette époque. C'est pendant la période de la renaissance que se sont développés des arts tels que la littérature, la peinture, l'architecture, la sculpture, la peinture. Les artistes de la Renaissance sont des humanistes. C'est le cas Leonard de Vinci, Michel-Ange Raphael et de bien d'autres. Ils donnent une nouvelle place à l'homme dans leurs œuvres.

3.5 La révolution française (1789-1799)

La Révolution française désigne une période de dix années (1789-1799) qui va de l'ouverture des états généraux au coup d'Etat de Brumaire par le général Bonaparte. Cette décennie a vu la France accomplir d'immenses réformes de structure, dans le prolongement des Lumières du XVIII^e siècle.

3.5.1 Causes de la révolution

La révolution de 1789 était la conséquence d'une conjonction de plusieurs facteurs liés à la période. Les causes de ce changement radical par la société française sont multiples, d'ordre social, économique et politique. En effet, il y avait dans les années précédant la révolution, un climat social tendu ainsi qu'une défiance accrue du peuple à l'égard de la monarchie absolue de droit divin. Au siècle des Lumières, cette société d'ordres est considérée comme archaïque, responsable d'une extrême pauvreté du Tiers-État qui constituait près de 98% de la population. . Associée à des hivers très rudes, de mauvaises récoltes et une forte hausse du prix du pain entre 1787 et 1789 (+75 %), la crise alimentaire entraîne des émeutes dans les campagnes françaises.

3.5.2 Les conséquences de la révolution française de 1789

Suite aux États Généraux, les députés du Tiers-État fondent l'Assemblée Nationale et provoquent une série de changements. Les mesures royales pour contrer ces changements entraîneront dès lors l'étincelle de la Révolution française, avec la prise de la Bastille le 14 juillet. Les députés du Tiers-État abolissent le régime féodal et les privilèges le 4 août 1789: le Roi n'a plus les pleins pouvoirs, les privilèges des nobles sont abolis. La bourgeoisie a cédé à l'aristocratie. C'est aussi la fin du système féodal dans les campagnes. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est proclamée le 26 août 1789 et désormais tous les Hommes naissent libres et égaux. Les Français qui étaient des sujets sont désormais des citoyens avec une souveraineté qui leur donne le droit de choisir leurs représentants. La révolution eu aussi pour conséquences la reforme de l'administration. Les départements sont créés pour remplacer les provinces. Le Roi cependant ne disparaît pas du paysage politique. Il est chargé uniquement du pouvoir exécutif (faire exécuter les lois décidées et votées par l'Assemblée Législative) et décide de s'enfuir pour demander de l'aide aux royaumes étrangers. Il est rattrapé, mais le peuple ne lui fait plus confiance. Le 22 septembre 1792, la 1ère République est proclamée. Le 21 janvier 1793, le Roi Louis XVI est guillotiné.

3.5.3 La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Cette déclaration est maintenant devenue le modèle de la plupart des Constitutions modernes. Elle établit les droits fondamentaux de l'être humain : le droit à la liberté, à la sécurité, à l'égalité de tous devant la loi et, enfin le principe de la souveraineté populaire, par lequel la Nation, et non plus une royauté de droit divin, est proclamée dépositaire du pouvoir.

3.6 La vase des régimes

Après la révolution, la France se cherche un mode de gouvernement. En même temps, l'empire est agrandi. La France, en ce siècle, est la deuxième puissance mondiale. Mais son

instabilité politique continue. Entre 1815 et 1875, la France va connaître de nombreux bouleversements politiques.

3.6.1 la restauration de la monarchie (1815-1848)

Après la chute de Napoléon, la France est gouvernée par des rois. Louis XVIII, d'abord, puis Charles X, jusqu'en 1824 et enfin Louis-Philippe en 1830. Ces rois ne sont pas absolus : des députés sont élus par une minorité de citoyens riches. Il s'agit donc d'une monarchie constitutionnelle. Cependant, les français veulent plus de libertés. Ils font alors la révolution à 2 reprises. En 1830, Charles X abdique et en 1848, Louis-Philippe abandonne également le pouvoir.

3.6.2 La 2^e République

Elle est proclamée en février 1848 après la révolution de 1848 et Louis Napoléon Bonaparte, le neveu de Napoléon I^{er}, est élu président. Il eut de nombreuses réformes. Une nouvelle assemblée élue pour aider le président a rédigé la constitution de 1848. Mais Napoléon commence à avoir des élans d'un monarque et dissout l'assemblée nationale et prend le pouvoir par la force le 2 décembre 1851. Ceci marque la fin de la deuxième république. Les acquis de la deuxième République sont :

- La liberté de la presse
- L'abolition de l'esclavage
- Le suffrage universel masculin

3.6.3 Le second Empire (1852-1870)

Le second empire commence avec le coup d'Etat du président Bonaparte le 2 décembre 1851 et met fin à la 1^{ère} République. Il prend le nom de Napoléon III. L'économie de la France se développe. Malheureusement, en 1870, la France perd une guerre contre la Prusse. La France

doit donner l'Alsace et la Lorraine à la Prusse (qui va bientôt former l'Allemagne). L'Empire s'effondre

3.6.4 La troisième République

Elle est proclamée, bien que fragile, avec l'abdication de Bonaparte III et durera jusqu'en 1914. Une nouvelle constitution fut rédigée et signée en 1875. Cette constitution consacre la fin de la monarchie et les empires. Deux assemblées sont élues : la chambre des députés et le sénat. L'assemblée définit les pouvoirs du président et vote son mandat à sept ans. Les acquis de la troisième République sont :

- L'enseignement gratuit, laïc et obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans (Loi de Jules Ferry)
- Des lois en faveur de la liberté
- La séparation de l'église et de l'Etat
- La Marseillaise écrite en 1792 par Rouget de Lisle redevient l'hymne nationale en février 1879
- Le droit de vote est accordé aux femmes
- La nouvelle devise de la République est : Liberté, Egalité, Fraternité

3.6.5 La quatrième république

Elle commença avec la nouvelle constitution qui a vu le jour en 1946 après la deuxième guerre mondiale qui a causé d'énormes dégâts en France et prit fin en 1958. Le pouvoir appartient à l'assemblée nationale qui choisit le président du conseil qui n'a pas beaucoup de pouvoir. La 4^e République est caractérisée par l'instabilité ministérielle chronique, l'immobilisme et l'impuissance car, avec l'adoption du scrutin proportionnel, aucun ne disposait de la majorité à l'assemblée. Elle n'est parvenue ni à doter la France d'institutions solides et stables, ni à mener à terme la décolonisation. Cependant elle a créé les conditions d'une reconstruction rapide et elle a assuré les fondements de la croissance des « trente Glorieuses ».

3.6.6 La cinquième République

C'est le régime politique en vigueur en France depuis le 4 octobre 1958. Elle marque une rupture par rapport à la tradition parlementaire dans la volonté de renforcer le rôle du pouvoir exécutif. Ce régime est qualifié de semi-présidentiel. Les sources du texte de ce régime proviennent principalement du Général de Gaule qui avait exprimé sa conception des institutions renforçant la fonction présidentielle

La 5^e République repose sur les principes suivants :

- Le suffrage universel est la seule source de pouvoir
- La pouvoir exécutif et le pouvoir législatif doivent être séparés
- Le gouvernement doit être responsable devant le parlement
- L'indépendance du pouvoir judiciaire doit être garantie de même que l'exercice des libertés publiques
- L'interdiction de la peine de mort

4.0 Conclusion

In this unit, you learnt the history of the French settlement, their origins and language. You also learnt the evolution of the history of France and the events that made it unique.

5.0 Summary

This unit presented succinctly the events that marked the historical journey of the French population from its origins to the 19th century. This lesson explained the concepts of the Renaissance, the French Revolution and the various political regimes that France experienced until the 19th century. The causes and consequences of these events that have changed the lives of the French and the world have also been reviewed. Through this brief presentation, you will be able to improve your knowledge of the people and the French language

6.0 Tutor-Marked Assignment

1- Réponds aux questions

- a) Donnez les noms des premiers habitants de la France
- b) En quelle année le nom France a été employé pour la première fois pour désigner le pays ?
- c) Quelle est l'origine du nom de France ?
- d) En quelle année le français est-il devenu la langue officielle de la France ?
- e) Sous quel Roi le français est-il devenu la langue officielle de la France ?
- f) Qu'est-ce que la Renaissance ?
- g) Parlez brièvement des causes de la révolution française de 1789
- h) Qui est Napoléon Bonaparte ?
- i) En quelle année la monarchie est-elle rétablie en France ?
- j) En quelle année la monarchie est-elle définitivement supprimée ?

2- Lis le préambule suivant et réponds aux questions

Préambule

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.[...]1 Art. 1. - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. Titre I - De la Souveraineté Art. 2. - La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne

national est la Marseillaise. La devise de la République est «Liberté, Égalité, Fraternité». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple

Art. 3.

[...] Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. [...] Titre II - Le Président de la République [...] Art. 6. - Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. [...] Art. 8. - Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions. [...] Titre III - Le Gouvernement Art. 20. - Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. [...] Art. 21. - Le Premier Ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la Défense Nationale. Il assure l'exécution des lois. [...] Titre IV - Le Parlement Art. 24. - Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés à l'Assemblée nationale, dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, sont élus au suffrage direct. Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

Le préambule et l'article 1 de la constitution définissent les valeurs fondamentales de la République.

1- Réponds aux questions :

a) À quoi le peuple français est-il attaché selon la constitution ?

b) Relis la séance 1 de la séquence 2.

Qu'est-ce que la « Déclaration de 1789 » ? Après quels événements a-t-elle été écrite ?

c) Que dit l'article premier de cette Déclaration ?

d) Les religions sont-elles interdites en France ? Justifie ta réponse en recopiant une phrase de l'article 1.

e) À quoi les femmes, comme les hommes, ont-elles accès grâce à cette constitution ?

f) Relis les séances d'histoire précédentes. Était-ce déjà le cas sous la Première, Deuxième et Troisième République ?

2- Lis l'article 2 de la constitution et réponds aux questions :

a) Quel est l'hymne national en France ?

b) Quel est l'emblème national ?

c) Quelle est la devise de la République ?

3- Relis la séance 1 de la séquence 7, partie A (Napoléon) et réponds aux questions :

a) Qui a écrit la Marseillaise et en quelle année ?

b) Pourquoi ce chant a-t-il été écrit ?

4- Lis cet extrait de la Marseillaise ci-dessous. Recopie les mots qui montrent que c'est un chant guerrier.

1er couplet

Allons enfants de la Patrie,

Le jour de gloire est arrivé !

Contre nous de la tyrannie,

L'étendard sanglant est levé, (bis)

Entendez-vous dans les campagnes

Mugir ces féroces soldats ?

Ils viennent jusque dans vos bras Égorger vos fils et vos compagnes !

Refrain

Aux armes, citoyens,

Formez vos bataillons,

Marchons, marchons !

Qu'un sang impur Abreuve nos sillons !

7.0 References/Further Reading

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan :
Agoro, 2005

Pinchemel Philippe, Robic Marie-Claire, Tissier Jean-Louis. *Deux siècles de géographie
française*. Paris : Comité des Travaux Historiques et scientifiques, 2009

<http://revolution.1789.free.fr/>

http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9volution_fran%C3%A7aise

Unit 3 : Les changements sociaux en France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 Les dimensions du changement social

3.1 La Famille

3.2 La religion

3.3 Les activités sociales

3.4 Les pratiques sportives et activités culturelles en France

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

Since the advent of the French Revolution of 1789, significant changes have taken place in France. In this lesson, you will learn about those changes and their implications in the socio-political and economic lives of the French.

2.0 Objective

At the end of this unit, you will be able to:

- Talk about the main political and social changes in France
- Identify and discuss the social issues in France

3.0 Les dimensions du changement social

Au sortir de la Révolution française, la France connaît des transformations profondes qui entraînent des mutations sociales majeures.

3.1 La famille en France

En France, la famille constitue un élément essentiel de la vie en société. Il s'agit du premier groupe dans lequel les individus apprennent à vivre. Elle est constituée des parents et de leurs enfants. La famille est la cellule de base de la société française. Mais la famille a subi des modifications notoires et les Français d'aujourd'hui parlent de famille dès qu'il y a des enfants contrairement à la notion traditionnelle de la famille. Ils n'accordent une importance secondaire à la situation juridique du couple. On parle de famille nucléaire (seuls les deux parents et l'enfant), la famille monoparentale (l'enfant vit avec sa mère ou son père), la famille recomposée (l'enfant vit avec un couple dont l'un n'est pas son père ou sa mère biologique). La forme de vie en couple n'a plus d'importance. Pour fonder une famille, les Français ont le choix entre trois entités de vie en couple que sont :

- le mariage : c'est l'institution familiale la plus ancienne. Il s'agit d'une légalisation par une autorité publique du choix de vie en couple. En France, le mariage est célébré à la mairie. C'est le mariage civil. Il peut être ensuite béni à l'église ou par une religion quelconque suivant la volonté des couples.
- le Pacs : c'est une sorte de contrat conclu par deux personnes majeures appelées partenaires afin d'organiser leur vie commune. Le pacs avec le mariage civil est l'une des deux formes de mariage reconnues par l'Etat
- le concubinage : C'est une sorte d'union libre où les partenaires vivent comme des amis et ne sont sous aucune obligation. Le concubinage se caractérise par une vie commune stable et continue.

Un autre changement notable dans la famille française est le nombre de membres qui diminue. On ne compte plus qu'un, deux ou trois enfants par couple. Aussi, les liens se sont distendus entre les générations alors que jadis, trois générations (grands-parents, pères et

enfants) pouvaient cohabiter. De même, la famille a perdu son unité géographique. L'urbanisation et la mobilité des personnes ont fait éclater les cellules familiales. Aujourd'hui, les familles françaises sont des familles nucléaires (père, mère et enfant). L'évolution de rôle de la femme dans la société fait que la prise en charge des enfants par la collectivité se fait de plus en plus par les crèches, garderies, nourrices etc.

La famille en France bénéficie des avantages de la part de l'Etat à travers les allocations familiales. Les familles bénéficient aussi des avantages tels que la réduction des impôts, les réductions dans les transports et dans les activités culturelles. L'Etat octroie des bourses aux enfants dont les parents ont des salaires insuffisants. Les femmes qui accouchent ont droit à des congés maternels. Rappelons que l'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. L'Etat français a mis en place des mesures pour protéger des familles. C'est ce rôle que joue la sécurité sociale qui est un acquis de la deuxième République. La sécurité sociale garantit à chaque famille française de disposer en toutes circonstances des moyens pour subvenir à ses besoins dans des conditions décentes.

3.2 La religion en France

La plupart des Français sont des croyants et la majorité pratique la religion chrétienne principalement Catholique Romaine. Mais la France connaît une grande diversité religieuse car en dehors du christianisme, la France accueille d'autres religions telles que l'islam, le bouddhisme et le judaïsme.

La fonction traditionnelle d'assistance aux défavorisés que proposait la religion servait de référence commune. Mais aujourd'hui, son côté moralisateur prônant des valeurs d'altruisme n'a plus aucune prise sur la société. Ainsi, l'adhésion à une religion en France relève de moins en moins du conformisme social, mais plus comme une pratique individuelle.

3.3 Les activités sociales

Pendant longtemps, les Français ont été pour la plupart des paysans. Ils représentent un tiers de la population active. Mais la révolution industrielle et l'explosion urbaine ont renversé les données. Les paysans ont été remplacés par des agricultures. Il existe aussi en France d'autres catégories socioprofessionnelles :

- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Les cadres supérieurs et assimilés (professeurs, ingénieurs médecins, avocats etc.)
- Les professions intermédiaires (cadres moyens, instituteurs, techniciens etc.)
- Les employés (secrétaires, fonctionnaires etc.)
- Les ouvriers

Le travail joue un rôle essentiel pour les Français. C'est pourquoi l'Etat français a déclaré le droit au travail et l'indemnité de chômage. Il garantit à tout Français le droit de gagner sa vie par son travail. Le travail détermine souvent leur mode de vie des Français. Il y a aussi le chômage en France qui touche surtout les jeunes à la recherche d'un premier emploi. Mais pour palier le chômage, l'Etat distribue des indemnités, propose des contacts de formation et incite les employeurs à créer des emplois

3.4 Les pratiques sportives et les activités culturelles en France

Les trois pratiques sportives les plus populaires en France sont le vélo, la natation et la marche. Ces activités appréciées par toutes les générations parce qu'elles sont faciles à adapter aux possibilités et aux besoins des gens. Mais il y a aussi les sports collectifs tels que le rugby, le football, le handball, le basketball qui sont pratiqués par des jeunes. Les sports individuels tels que la gymnastique, la danse, le ski, le voile, l'équitation, le golf sont aussi de plus en plus pratiqués.

En ce qui concerne les activités culturelles, les Français adorent aller au cinéma. Ils aiment des visites aux monuments historiques et les expositions. Les Français aiment aussi les musées, les sorties au théâtre, les randonnées et les spectacles

4.0 Conclusion

In this unit, you learned the fundamental notions about the social changes of French society especially the concepts of the family, religion. You can also talk about sports and cultural activities of the French.

5.0 Summary

This unit reviewed the important social changes in French society. The family, basic cell has undergone over time a lot of transformation. Religion has also become an individual affair.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes

- 1- Que représente la famille pour les Français
- 2- Quelle religion pratiquent les Français en majorité ?
- 3- Quelles autres religions peut-on trouver en France ?
- 4- Quels sont les avantages dont bénéficient les familles de la part de l'Etat ?
- 5- Citez quelques cinq activités professionnelles exercées par les Français
- 6- Quels sont les trois sports les plus pratiqués en France ?
- 7- Pourquoi ces trois activités sportives sont-elles appréciées des Français ?
- 8- Quels sont les sports pratiqués individuellement en France
- 9- Parlez du loisir des Français
- 10- Quel rôle joue la sécurité sociale dans les familles en France ?
- 11- Que fait l'Etat Français pour les chômeurs ?

7.0 References/Further Reading

André, Zysberg. *Nouvelle histoire de la France moderne*. Paris : Seuil, 2002

Daniel, Left. *Famille et parenté dans l'occident médiéval*. Paris : Hachette. 2010

Emile, Pécheul. *Reenchanter son histoire familial*. Paris: Arsis, 2008

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan :
Agoro, 2005

Unit 4 : Le découpage territorial de la France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 Histoire et origine du découpage

3.1 Les régions

3.2 Les départements

3.3 Les communes

3.4 Paris la capitale de la France

3.5 Autres grandes en France

3.6 Les Départements et Territoire d'Outre-mer

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

Territorial administration is the institutional and administrative organization of a geographical area, a country or a confederation of countries. In this unit, you will get to know the origin of the cutting and the planning of French territory.

2.0 Objective

On successful completion of this unit, you should be able among others to:

- Identify and use terminology related to the planning of French territory
- Talk about the regions, the departments and the municipalities of France

3.0 Histoire et origine du découpage

L'organisation territoriale de la France comprend trois niveaux d'administration : la région, le département et la commune qui sont à la fois des circonscriptions administratives de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées.

En effet, dès le 29 septembre 1789, après la chute de l'Ancien Régime, un rapport sur la division de la France est présenté à l'Assemblée constituante. Il vise à créer 80 départements, en plus de Paris, formant chacun un carré de 18 lieues de côté, divisé en 9 communes ou districts, lui-même divisé en 9 cantons. L'idée étant que les administrations territoriales, de dimension et de population relativement réduites, ne puissent pas entraver le pouvoir central. C'est ce que la décentralisation s'efforcera ensuite de combattre durant près de deux cents ans. Le 26 février 1790, l'Assemblée constituante achève ce premier découpage territorial: la France est divisée en 83 départements, qui respectent autant que possible les limites des anciennes provinces. Plus tard, en 1871 et en 1884, département et communes seront dotés de régimes juridiques : la loi du 10 août 1871 organise l'élection au suffrage universel du conseil général son renouvellement par moitié tous les trois ans et un conseiller général par canton, élu pour six ans. Aujourd'hui, le territoire français est organisé en trois niveaux d'administration que sont : les régions, les départements et les communes

3.1 Découpage et décentralisation

3.1.1 les Régions

Le terme de région définit un territoire, en général de grande étendue, dont les habitants se reconnaissent des origines, des mœurs, des usages, des langues et des institutions communes. Emprunté aux institutions de l'Empire romain, le mot est apparu en France au XVe siècle. Sa définition est restée floue jusqu'à la fin de l'Ancien régime, en 1789, en raison de la coexistence de plusieurs listes et systèmes de découpages territoriaux. La région est le premier niveau de découpage du territoire français. Elle est administrée par le préfet de la

région et gérée par un conseil régional élu pour six ans, au suffrage universel direct. Les régions françaises existent depuis l'année 1956 et la France comptait 27 régions : 22 régions en Métropole et 5 régions en Outre-mer. Mais depuis le 1^{er} Janvier 2016 la France ne compte plus que 18 régions dont 13 en Métropole et 5 en Outre-mer. (Voir carte des régions)

Chaque région constitue une division administrative française. Du fait de son statut de collectivité, une région comporte deux assemblées : l'assemblée délibérante et l'assemblée consultative correspondant respectivement du au conseil régional et au conseil économique, social et environnemental régional.

Les 18 régions de France possèdent un champ d'action très vaste. Chacune se charge notamment de la gestion de nombreux postes clés comme les transports, les lycées, la fiscalité sans oublier l'économie.



3.1.2 Les départements

La division de la France en département a débuté en 1790. Le département est une subdivision territoriale située entre la région et la commune, dotée de structures représentant l'État et chargée d'appliquer la politique du Gouvernement. De façon générale, une région contient plusieurs départements. Rappelons qu'en 1790 la France était divisée par l'Assemblée constituante en 83 départements. Mais depuis avril 2011, on compte 101

départements: 96 en métropole et 5 en outre-mer. Chaque département est administré par le préfet et géré par une Assemblée élue : le conseil général. Les conseillers généraux sont élus pour six ans et la moitié est renouvelée au bout de trois ans par suffrage universel direct (donc directement par les citoyens).

Les compétences propres au département concernent essentiellement l'action sanitaire et sociale, l'équipement rural, la voirie départementale et les dépenses d'investissement et de fonctionnement des collèges. Pendant près de deux siècles (1800-1982), le préfet fut le détenteur du pouvoir exécutif dans le département. La loi de mars 1982 a modifié ses compétences. Nommé par le gouvernement, le préfet reste le dépositaire unique de l'autorité de l'Etat dans le département. A ce titre, il représente le Premier Ministre ainsi que chacun des membres du gouvernement ; il a autorité sur les services extérieurs de l'Etat dans le département ; enfin, il assure le contrôle administratif des collectivités territoriales du département.

Mais depuis l'adoption de la loi du 2 mars 1982, l'autorité exécutive du département est le président du conseil général. Le conseil général est l'organe délibérant du département. Il est composé de conseillers généraux élus pour six ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, dans le cadre d'un canton (la France compte 3 500 circonscriptions administratives de ce type). Elu par les conseillers généraux, le président du conseil général prépare et exécute les délibérations du conseil, y compris sur le plan budgétaire ; il représente le département en justice ; il dirige l'administration départementale ; enfin, en sa qualité de responsable de la gestion du domaine départemental, il exerce les pouvoirs de police, de la conservation du domaine et ceux de la circulation sur la voirie départementale, sous réserve des pouvoirs dévolus en la matière aux maires et au préfet.

3.1.3 Les communes

Instituée dès 1789, la commune est la structure de base de l'organisation administrative française. On en compte près de 37 000. Le terme de commune, en France, s'applique à toutes les municipalités, quelle que soit leur population (80% d'entre elles ont moins de 1 000 habitants). Cette situation a conduit les pouvoirs publics à inciter au regroupement communal, sous forme notamment de communautés urbaines et syndicats intercommunaux. De plus, la loi du 6 février 1992 a proposé de nouvelles formes de coopération susceptibles de rationaliser la gestion des municipalités, en fonction de leur communauté d'intérêts. Dans les faits, ces rapprochements se limitent souvent à la mise en commun de quelques services et les fusions sont extrêmement rares, la commune restant un cadre identitaire fort pour ses habitants et ses élus.

Comme le département et la région, la commune dispose d'un organe délibérant, le conseil municipal, et d'une autorité exécutive, le maire, élu par le conseil municipal. Le nombre de conseillers municipaux est proportionnel à la population. Elus pour six ans au suffrage universel direct, les conseillers municipaux adoptent les grandes orientations de la politique communale, votent le budget, gèrent les biens de la commune, en particulier les bâtiments et équipements scolaires du premier cycle de l'enseignement, et définissent le fonctionnement de l'administration communale. Les attributions du maire sont de deux ordres, car il est à la fois l'autorité élue de la commune et le représentant de l'Etat sur le territoire communal. En sa qualité d'autorité exécutive de la commune, il met en œuvre les délibérations du conseil municipal, représente la commune sur le plan juridique, propose et exécute le budget, assure la conservation et l'administration du patrimoine communal et délivre les permis de construire. Le maire détient également des pouvoirs propres. A ce titre, il est responsable de la sécurité et de la salubrité publique et dispose de l'administration communale, dont il est le chef hiérarchique. En tant que représentant de l'Etat, le maire est l'officier d'état-civil

(célébration des mariages, etc.) et l'officier de police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République. Enfin, il assure certaines fonctions administratives : publicité des lois et règlements, établissement des listes électorales. Les actes du maire sont des actes administratifs unilatéraux, généralement des arrêtés, soumis au contrôle de légalité lorsqu'il agit en tant qu'exécutif communal, et au pouvoir hiérarchique du préfet quand il agit en qualité de représentant de l'Etat.

Les compétences propres à la commune concernent donc les actions de proximité ; elles se sont étendues dans le domaine économique et social, où elles furent longtemps limitées à l'octroi d'aides aux entreprises créant des emplois et de secours divers aux familles dans le besoin. La commune est ainsi devenue un acteur important de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et un agent actif de la restructuration économique et du développement de nouvelles activités.

3.4 Paris la capitale de la France

Paris est la capitale de la France. C'est là que se trouvent le gouvernement et la plupart des grandes entreprises. L'histoire du nom de Paris remonte à l'Antiquité. A cette époque, Paris s'appelait Lutèce. C'était une cité construite par les Parisii, un peuple gaulois, qui s'installent sur l'île de la Cité. Ils construisent un pont sur la Seine. Lutèce devient une ville-pont : un lieu d'échange pour des produits venus du Nord, du Sud-ouest de la France et de la Méditerranée. Lutèce est alors appelée progressivement « la ville des Parisii » puis « Paris » définitivement au 5ème siècle après J.-C. Les Gaulois sont donc les premiers parisiens.

En 508, le roi Clovis prend Paris. Clovis est le roi des Francs, un de ces peuples venus de l'Est pour s'installer dans l'Empire Romain. Clovis conquiert ensuite un vaste ensemble qui deviendra plus tard "la France". Il choisit lui-même de s'installer à Paris pour diriger son royaume et décida de faire de Paris la capitale du pays

Au début du 17^{ème} siècle, une véritable fièvre de construction s'empare de la ville. C'est une période de richesse et de rayonnement culturel pendant laquelle Paris affirme sa situation de capitale de la France. Elle est beaucoup embellie à cette époque : le Louvre, le Jardin des Plantes, le Palais Royal ou le quartier du Marais, la place des Vosges et la place Dauphine datent par exemple de cette période... Des hôpitaux sont aussi construits, le Val de Grâce et l'hôpital St-Louis, ainsi que des églises et de nouvelles rues. Versailles devient donc le siège du pouvoir, même si ceux qui vont à la cour habitent encore souvent Paris. C'est à partir du XX^{ème} siècle que de nombreux changements eurent lieu dans la capitale avec la **reconstruction de différents quartiers** de la ville détruits par les deux guerres mondiales.

La ville de Paris comptait 2,187 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2020. Ses habitants sont appelés Parisiens.

Paris symbolise la culture française. En 2017 elle est classée comme étant la ville la plus élégante au monde. Elle abrite de nombreux monuments. Surnommée la Ville Lumière, Paris attire en 2019 près de 34 millions de visiteurs et 17,5 millions de visiteurs étrangers en 2018, ce qui en fait cette année-là la sixième ville la plus visitée du monde et quatrième capitale. Elle abrite le musée d'art le plus grand et le plus visité au monde. Paris est la capitale mondiale du luxe. Parmi les marques de luxe les plus valorisées au monde les marques françaises sont les plus nombreuses et les trois premières sont parisiennes. Paris est la ville qui en 2018 compte le plus de palaces au monde. À Paris se déroule tous les ans la plus prestigieuse semaine internationale de la mode. C'est dans cette ville qu'ont exercé et qu'exercent des couturiers de renommée mondiale et des marques française du luxe sont connues internationalement. Dans le secteur de la gastronomie, Paris est la ville qui compte le plus grand nombre de meilleurs restaurants et tables au monde. Paris est divisée en vingt arrondissements. Elle est dirigée par un maire élu au suffrage universelle pour un mandat de six ans, mais L'État y dispose de prérogatives particulières exercées par le préfet de police de Paris.

3.5 Autres grandes en France

Avec ses 67 millions d'habitants, La France possède de nombreuses agglomérations très peuplées inégalement réparties sur le territoire. Beaucoup de Français vivent dans les aires urbaines dont les plus importantes après la capitale sont : Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Lille

3.6 Les Départements et Territoire d'Outre-mer

La France a en dehors de son territoire métropolitain situé en Europe, des territoires qui sont les fruits de sa colonisation. Désignés sous le nom de DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) ou encore de DOM-TOM (départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer), ces territoires sont situés en Amérique, Océanie, dans l'océan indien et en Antarctique et sont soumis aux régimes administratifs et juridiques différents. Avec une superficie terrestre de 120 369 km² (ou 552 528 km² en incluant la Terre –Adélie) et une population supérieure à 2,8 millions d'habitants en 2019. L'outre-mer représente 17,9 % du territoire terrestre et 4 % de la population de la France

3.6.1 Les Départements d'Outre-mer

Les Départements d'Outre-mer regroupent des territoires tels que:

- **La Guadeloupe**

La Guadeloupe se situe dans les Antilles, dans la mer des Caraïbes. Le territoire est composé de deux îles principales, Basse-terre et Grande-Terre, ainsi que de plusieurs petites îles proches comme Marie-Galante, l'archipel des Saintes, La Désirade et les îles de la Petite-Terre. La population de la Guadeloupe est de plus de 400 000 habitants, la grande majorité de descendance africaine de part la passé esclavagiste de l'île. Il existe également un grand métissage de la population et une minorité de "blanc". Le chef-lieu du département est Basse-Terre.

- **La Martinique**

La Martinique est une île également située dans les Antilles, et proche de la Guadeloupe. Surnommée *l'île aux fleurs*, Elle devint également une colonie française en 1635. L'île se développe alors grâce à l'esclavage et aux plantations de tabac, qui laissèrent rapidement leur place aux plantations de cannes à sucre. La population de la Martinique est de plus de 383 000 habitants et son chef-lieu et ville la plus peuplée est Fort-de-France.

- **La Guyane**

La Guyane est située sur le continent américain, et est frontalière avec le Suriname et le Brésil, avec qui elle partage une frontière de 730 km. Comme ses voisines caribéennes, la Guyane fût une colonie esclavagiste, ce qui se voit aujourd'hui dans la population, mais celle-ci est également très diverse. La Guyane fut utilisée par la France au XIXème et XXème siècle comme colonie pénitentiaire dans laquelle elle envoyait ses prisonniers. Aujourd'hui l'économie de l'île est surtout dépendante de la base Spatiale de Kourou.

- **La Réunion**

La Réunion est une île située dans l'océan Indien, entre Madagascar et l'île Maurice. Elle appartient donc géographiquement au continent africain. La Réunion est de loin le plus peuplé des DROM, avec plus de 840 000 habitants, et composent un territoire des plus métissés, la population réunionnaise étant composée de personnes d'origine malgache, africaine, européenne, indienne et chinoise.

- **La Mayotte**

Mayotte constitue le cinquième DROM et surtout le plus récent. En effet bien que les quatre autres constituent des départements français depuis 1946, Mayotte n'est devenue un département qu'en 2011. L'île de Mayotte appartient géographiquement à l'archipel des Comores, situé dans le détroit de Mozambique. La population de Mayotte est de plus de 250 000 habitants, et constitue le territoire français d'outre-mer le plus densément peuplé.

3.6.2 Les Territoires d'outre-mer

Les territoires d'outre-mer font partie de la France mais sont administrés par des assemblées locales. Ce sont :

- **La Nouvelle-Calédonie** : c'est un territoire français d'outre-mer situé dans le Pacifique-Sud, soit à 1500 km à l'est de l'Australie et à 1700 km au nord de la Nouvelle-Zélande. Elle est constituée d'une île principale, la Grande Terre, et de plusieurs dépendances, qui représentent une surface totale de 18 585 km². La population est estimée à 245 580 habitants. Sa capitale est Nouméa
- **La polynésie française**: C'est une collectivité d'outre-mer (COM) de la République française. Elle est située dans le sud de l'océan Pacifique, à environ 6 000 kilomètres à l'est de l'Australie. La Polynésie française compte 275 918 habitants Sa capitale est Papeeté
- La France possède aussi des territoires tels que les **iles Wallis et Funtua**, les terres australes et antarctiques françaises

4.0 Conclusion

You have learnt in this unit the origin of the cutting and the planning of French territory. Your knowledge of such planning will help you understand how France is being ruled from the grassroots

5.0 summary

You have been introduced to some vocabularies related to the cutting and the planning of a territory such as Region, Département and Commune. This will help you improve your knowledge of French culture

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes:

- 1- Qu'est-ce qu'une région et combien de régions compte la France aujourd'hui ?
- 2- Comment s'appelle celui qui dirige une commune en France ?
- 3- Qu'est-ce qu'un département ?
- 4- Comment est-ce que les départements sont-ils dirigés ?
- 5- Quelles sont les attributions des maires ?
- 6- Comment s'appelle l'organe délibérant du département ?
- 7- En quelle année les communes sont-elles instituées en France ?
- 8- Combien de départements comptait la France en 1790 ?
- 9- La région en France est administrée par qui
- 10- Quelles sont les compétences propres au département en France ?
- 11- Qu'est-ce que le DOM-TOM ?

7.0 References/Further Reading

André, Zysberg. *Nouvelle histoire de la France moderne*. Paris : Seuil, 2002

Daniel, Left. *Famille et parenté dans l'occident médiéval*. Paris : Hachette. 2010

Emile, Pécheul. *Reenchanter son histoire familial*. Paris: Arsis, 2008

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan :
Agoro, 2005

<https://www.sudouest.fr/2014/06/04/reforme-territoriale-d-ou-viennen>

MODULE 2

Unit 1 : La vie politique en France

Contents

- 1.0 Introduction
- 2.0 Objective
- 3.0 La vie politique en France
 - 3.1 Le pouvoir exécutif
 - 3.2 Le pouvoir législatif
 - 3.3 Le pouvoir judiciaire
 - 3.4 Les institutions spécialisées
 - 3.5 L'animation de la vie politique
 - 3.6 Les organisations et syndicats
- 4.0 Conclusion
- 5.0 Summary
- 6.0 Tutor-Marked Assignment
- 7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

This unit will further introduce you to political life in France. You will learn about politics in France, the institutions and the stakeholders. You will come across vocabulary that will help you understand better French Language.

2.0 Objective

At the end of this unit, you will be able to:

- Understand and discuss about politics in France
- Acquire vocabulary related to politics

3.0 La vie politique en France

Après la révolution de 1789, le principe de la souveraineté populaire est proclamé et l'égalité entre les personnes est inscrite dans la constitution. Les Français ont commencé à s'exprimer sans peur. C'est dans ce contexte que la vie politique apparaît en France.

En effet, beaucoup de régimes se sont succédé en France depuis l'avènement de la révolution. Mais la France adopte une République constitutionnelle et un régime parlementaire depuis le vote de la constitution du 4 octobre 1958. L'article premier de cette constitution stipule que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». La constitution de 1958 définit les règles actuelles d'organisation des pouvoirs publics. La France opère un régime semi-présidentiel où le pouvoir exécutif est détenu par le président et qu'il partage avec le Premier ministre et le gouvernement qu'il a nommé. Il existe trois pouvoirs politiques en France : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire

3.1 Le Pouvoir exécutif en France

C'est le pouvoir qu'exercent le président de la République et son gouvernement.

3.1.1 Le Président de la République

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de cinq. C'est ce qu'on appelle le quinquennat. Il est le Chef de l'Etat et le chef des armées. La présidence de la République française s'appelle le Palais de l'Élysée. Le Président de la République dispose de nombreux pouvoirs :

- Il nomme le Premier ministre.
- Il préside le Conseil des ministres.

- Il peut consulter le pays par référendum (les électeurs sont appelés à voter par oui ou par non sur une question posée par le Président de la République, sur proposition du Gouvernement ou des deux assemblées parlementaires).
- Il peut dissoudre l'Assemblée nationale (et non le Sénat) et exercer des pouvoirs exceptionnels en cas de crise grave.
- Il négocie les traités. Il est le chef des armées.
- Il veille au respect de la Constitution et prend l'initiative de la réviser.
- Il dispose du droit de grâce.

Depuis l'avènement de la cinquième République, la France a eu successivement les présidents suivants :

1. Le Général Charles de Gaulle :	1958-1969
2. Georges Pompidou :	1969- 1974
3. Valéry Giscard d'Estaing :	1974-1981
4. François Mitterrand :	1981-1995
5. Jacques Chirac :	1995-2007
6. Nicolas Sarkozy :	2007-2012
7. François Holland :	2012-2017
8. Emmanuel Macron :	depuis 2017

3.1.2 Le Gouvernement

Nommé par le Président de la République, le Premier ministre est le chef du Gouvernement. Sur sa proposition, les ministres sont nommés par le Président de la République. Le Premier ministre travaille à Matignon.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Chaque ministre est chargé d'un domaine particulier et de diriger une administration (justice, éducation, affaires

étrangères, économie, ...). Le Gouvernement délibère en Conseil des ministres chaque mercredi matin, au Palais de l'Élysée, sous la présidence du Président de la République.

Le Gouvernement fixe le montant des dépenses et des recettes de l'État inscrites dans le projet de budget soumis au vote du Parlement. En pratique, le Gouvernement prépare une part importante des lois dont il soumet les projets, après l'adoption de ceux-ci en Conseil des ministres, à la discussion et au vote du Parlement. Ces projets de loi sont modifiés par les députés et les sénateurs, par le biais d'amendements.

Le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale qui peut le contraindre à démissionner par un vote de plus de la moitié des députés.

3.2 Le pouvoir Législatif

Le pouvoir législatif est exercé par le parlement. Son rôle est de voter des lois et de contrôler l'action du gouvernement. Le Parlement français de la V^e République est bicaméral : il se compose de l'Assemblée nationale et du Sénat

3.2.1 L'Assemblée nationale

C'est la chambre basse. Elle est formée de 577 députés élus au suffrage universel au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans les circonscriptions découpés au sein des départements pour un mandat de cinq ans. L'Assemblée nationale siège au Palais Bourbon.

3.2.2 Le Sénat

C'est la chambre haute. Elle est formée de 348 sénateurs élus pour un mandat de six au suffrage universel indirect. Il se renouvelle par moitié tous les trois ans. La spécificité du Sénat réside dans le rôle de représentation des collectivités territoriales que lui attribue l'article 24 de la Constitution. De ce rôle, découle le mode de désignation des sénateurs. Le

Sénat est moins représentatif que l'Assemblée nationale. Son siège est au Palais du Luxembourg

3.3 La pouvoir judiciaire

La conception française de la séparation des pouvoirs fait du pouvoir judiciaire une véritable autorité, distincte tant du pouvoir législatif que du pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire est l'ensemble des juridictions qui tranchent les litiges en faisant application des lois. C'est la garantie d'un État de droit. L'autorité judiciaire est consacrée par le titre VIII de la Constitution du 4 octobre 1958, qui institue le Président de la République comme garant de son indépendance et prévoit l'inamovibilité des magistrats du siège. En outre, la Constitution érige l'autorité judiciaire en gardienne de la liberté individuelle. Le pouvoir judiciaire est divisé entre un ordre administratif dont la plus haute juridiction est le conseil d'Etat et un ordre judiciaire dont la plus haute juridiction est la cour de cassation

3.4 Les institutions spécialisées

Pour une bonne gestion des affaires de l'Etat, la constitution française de 1958 prévoit la mise en place de quelques institutions spécialisées : la Cour constitutionnelle, le Conseil économique, social et environnemental et la Conseil d'Etat.

3.4.1 Le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel est une institution en charge du contrôle de la conformité des lois à la Constitution et du contentieux des élections nationales. Créé par la Constitution du 4 octobre 1958, le Conseil constitutionnel est composé de neuf membres. Trois des membres sont nommés par le président de la République, trois par le président du Sénat, trois par le président de l'Assemblée nationale. Leur mandat est de neuf ans et il n'est pas renouvelable. Les anciens présidents de la République sont, en outre, membres de droit à vie.

Parallèlement, le Conseil constitutionnel statue sur la régularité de l'élection du président de la République et des opérations de référendum dont il proclame les résultats. Il est également juge de la régularité de l'élection, des régimes de l'éligibilité et de l'incompatibilité des parlementaires.

3.4.2 Le Conseil d'Etat

Le Conseil d'État est le conseiller du gouvernement. Il est chargé de donner son avis sur la légalité et l'opportunité des projets de lois et de certains projets de décrets. Ce rôle est historiquement sa mission première. C'est ce qui explique le mode de recrutement des membres du Conseil d'État et justifie qu'il constitue le premier corps de l'État.

3.4.3 Le conseil économique, social et environnemental

Le Conseil économique, social et environnemental fait partie dès l'origine des institutions de la V^e République. Il compte 230 membres. Sa mission est de conseiller les pouvoirs publics en matière économique, sociale et environnementale. Il est obligatoirement saisi pour avis des plans ou des projets de loi de programmation à caractère économique, social et environnemental. Il peut être saisi par le Gouvernement de tout projet ou proposition de loi, d'ordonnance ou de décret entrant dans le champ de sa compétence. Conseiller du Gouvernement et des assemblées parlementaires, le Conseil économique, social et environnemental remplit de manière corollaire deux autres fonctions :

- composé des représentants des différentes catégories professionnelles, il permet la participation de celles-ci à la politique économique, sociale et environnementale de la Nation ;
- il favorise la collaboration et le dialogue entre ces différentes catégories professionnelles et facilite ainsi le rapprochement de leurs positions.

3.5 L'animation de la vie politique

La vie politique en France est animée par des partis politiques. Un parti politique est une association organisée qui rassemble des citoyens unis par des idées politiques communes. L'affirmation du suffrage universel a permis le développement des partis politiques, ce qui est la base de toute démocratie. La politique française admet un pluralisme : c'est la conception admettant la diversité des opinions, de courants d'idées et de comportements divers. Chacun des groupes qui composent un système pluraliste fait preuve de tolérance et de respect envers les autres, permettant une coexistence harmonieuse. En politique, le pluralisme se traduit par l'existence de plusieurs partis politiques. En France, il existe plus de 200 partis politiques généralement regroupés en deux blocs à savoir la Droite et la Gauche.

3.5.1 Les partis politiques de la Droite

Ces sont des partis qui optent pour un système libérale c'est-à dire que le gouvernement encourage l'individu qui va innover et développer l'industrie afin de créer de la richesse et aussi de l'emploi. Pour cela, l'État ne s'occupe de très peu de l'économie, et la société est fondée sur la méritocratie, ce qui signifie que les meilleurs sont récompensés. Les partis de la Droite sont entre autres :

- L'UMP (l'Union pour la Majorité Présidentiel)
- La DLC (la Droite libérale Chrétienne)
- Le FN (le Front National)

3.5.2 Les partis politiques de la Gauche

L'idéologie de la Gauche est de réduire les inégalités, en proposant un niveau de service public le plus élevé au plus grand nombre. Ainsi, la communauté prime sur l'individu, et le système est basé sur l'entraide. Afin de parvenir à gommer ces différences entre les classes

sociales, la Gauche s'appuie sur la redistribution des riches, et la suppression de l'élitisme, pour que tout le monde dispose des mêmes chances au départ. Les partis de la Gauche sont entre autres :

- Le PS (Le Parti Socialiste)
- Le PCF(Le Parti Communiste de la France)
- L AGR (L ; Association pour un Gauche Républicaine)

3.6 Les organisations et syndicats

Si les partis politiques sont les seuls acteurs dont le but est l'exercice du pouvoir politique, d'autres acteurs jouent un rôle dans la vie politique française : les syndicats, les associations (notamment les ONG), les groupes de pression (lobbies) contribuent aussi à structurer la vie politique en constituant la « société civile organisée ». Les citoyens peuvent aussi s'exprimer par des mouvements sociaux qui peuvent prendre la forme de manifestations ou de pétitions par exemple.

4.0 Conclusion

In this lesson, you have learnt the institutional foundations on which politics in France is based. You also understood the role of political parties in the animation of political life. This knowledge is necessary to understand certain French texts during your training

5.0 Summary

France is a Republic of liberal democracy that operates a semi-presidential regime. Political power in France is shared by the bodies, namely the Executive, the Legislature and the Judiciary. French constitution of 1958 paved the way for the establishment of republican institutions. Political life in France is animated by two major political parties, the Right and the Left.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes

- 1- Quel est le système politique en France ?
- 2- Comment est-ce que le pouvoir exécutif est-il exercé ?
- 3- Quel est le rôle de l'Assemblée nationale ?
- 4- Combien de Députés y a-t-il dans l'Assemblée Nationale française ?
- 5- Mentionnez les pouvoirs politiques en France
- 6- Qu'appelle t-on quinquennat ?
- 7- Parlez brièvement du clivage des partis de la gauche et de la droite
- 8- Citez deux institutions spécialisées de la politique française
- 9- Quel est le nombre des Sénateurs français ? et comment sont-ils élus ?
- 10- Expliquez les suivant : Le palais des Elysées, le Matignon, le Palais de Bourbon, le palais de Strasbourg
- 11- Comment s'appelle le président de la France ?

7.0 References/Further Reading

André, Zysberg. *Nouvelle histoire de la France moderne*. Paris : Seuil, 2002

Daniel, Left. *Famille et parenté dans l'occident médiéval*. Paris : Hachette. 2010

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan : Agoro, 2005

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/veme-republique/heritages/quels-sont-principes-fondamentaux-republique-francaise.html>

<http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/institutions.asp#executif>

<https://www.sudouest.fr/2014/06/04/reforme-territoriale-d-ou-viennent>

Unit 2 : La notion de droits et de la Liberté en France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 La notion de droits et de la Liberté en France

3.1 Les libertés et droits individuels

3.2 Les libertés et droits sociaux

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

France is known for respect of Human rights and public and individual freedoms that are achievements of the French Revolution of 1789. In this unit, you will get to know these rights and freedoms and their implications in the life of France

2.0 Objective

At the successful completion of this unit, you should be able to:

- Define the concepts of right and freedom
- Acquire vocabulary related to the concept of freedom in France

3.0 La notion de droits et de la Liberté en France

Le droit est défini comme « l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société, les rapports sociaux ou de façon plus complète, l'ensemble des règles imposées aux membres d'une société pour que leurs rapports sociaux échappent à l'arbitraire et à la violence des individus et soient conformes à l'éthique dominante. Dans la perspective des

droits de l'homme, les systèmes juridiques ne se préoccupent pas des moyens juridiques du respect de certains impératifs. Selon la constitution française, les droits fondamentaux autorisent directement certains comportements humains, notamment exprimer ses pensées, se déplacer librement, agir librement (article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi »).

Quant à la liberté, elle consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. D'ailleurs quelques articles de la constitution française de 1958 renforcent cette notion :

- Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »
- Article 4 : « La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »
- Article 5 : « En cela, la liberté dans la devise nationale n'est bornée que par la loi, laquelle est la même pour tous, et tout ce qui n'est pas interdit par cette même loi est autorisé ».

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, sur laquelle s'appuie la Constitution française, explique que l'égalité signifie que la loi doit être la même pour tous, sans distinction de naissance ou de condition. L'égalité est un principe du droit selon lequel le législateur a le devoir d'assurer l'égalité des droits entre citoyens : égalité des sexes, égalité

devant la loi, égalité devant la justice. De ce point de vue, droits et libertés recouvrent les mêmes principes. On en distingue deux types : les libertés ou droits individuels et sociaux

3.1 Les libertés ou droits individuels

Les droits et libertés individuels sont ceux liés à la personne humaine et donc attachés à chaque personne. Ce sont :

- Le droit de disposer de son corps
- Le droit à la vie privée et à l'intimité
- Le droit d'aller et de venir
- Le droit de propriété
- Le droit de grève
- Le droit à la sûreté
- La liberté d'opinion
- La liberté de culte
- La liberté de réunion et d'association

3.2 Les libertés et droits sociaux

Les droits sociaux sont des droits liés à la collectivité, la société. Ce sont :

- Le droit à l'emploi
- Le droit à la sécurité
- Le droit au logement
- Le droit à l'instruction (l'enseignement gratuit)
- Protection de la santé
- La liberté de réunion
- Protection de l'environnement

La loi française garantit d'autres droits fondamentaux, comme la liberté de création, instaurée en 2016. Ces droits sont à la base d'une société démocratique et les libertés sont garanties par l'Etat.

4.0 Conclusion

In this unit, you have studied notions related to freedom and human rights. You have also acquired a vocabulary relating to the expression of freedoms and human rights

5.0 Summary

The French state, through its justice system, enforces civil liberties. These measures are enshrined in the 1958 Constitution and serve as a guide in French democracy

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions :

- 1- En quelle année les droits de l'homme et du citoyen furent déclaré en France ?
- 2- Que dit l'article 1 de la constitution de 1958 ?
- 3- Quelle différence faites-vous entre droit et liberté ?
- 4- Citez quelques droits individuels
- 5- Mentionnez les libertés collectives que vous connaissez

7.0 References/Further Reading

André, Zysberg. *Nouvelle histoire de la France moderne*. Paris : Seuil, 2002

Jean-Louis, Harouel. *Les droits de l'homme contre le peuple*. Paris : Desclée de Brouwer, 2016

Marcel, Gauchet. *La révolution des droits de l'homme*. Paris : Gallimard, 1999

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan : Agoro, 2005

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/veme-republique/heritages/quels->

sont-principes-fondamentaux-republique-francaise.html

Unit 3: Le système éducatif français

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 Le système éducatif français

3.1 Les caractéristiques de l'enseignement en France

3.2 L'organisation des études

3.3 Les domaines des compétences

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

France has the most effective education system of the world. In this unit you will be introduced to the characteristics of French education

2.0 Objective

At the end of this lesson, you will be able to:

- Identify the characteristic of the education system in France
- Discuss about the Teaching and learning in France

3.0 Le système éducatif Français

Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, particulièrement des lois de Jules Ferry votées en 1881 faisant de l'enseignement primaire laïc, gratuit et obligatoire. Cette loi est renforcée par la constitution de la V^e République votée le 4 octobre 1958. Depuis lors, le service public d'enseignement coexiste avec des établissements privés, soumis au contrôle de l'État. La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une manifestation de la liberté d'expression : elle est définie

par la « loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur la liberté de l'enseignement et les rapports avec l'enseignement privé.

3.1 Les caractéristiques de l'enseignement en France

L'enseignement en France présente des caractéristiques spécifiques qu'il est important de connaître. Ce sont :

3.1.1 La gratuité

Le principe de gratuité de l'enseignement primaire public a été posé dès la fin du XIX^e siècle par la loi du 16 juin 1881. La gratuité a été étendue à l'enseignement secondaire par la loi du 31 mai 1933. L'enseignement dispensé dans les écoles et les établissements publics est gratuit. Les manuels scolaires sont gratuits jusqu'à la classe de troisième, ainsi que les matériels et fournitures à usage collectif. Dans les lycées, les manuels sont le plus souvent à la charge des familles.

3.1.2 La neutralité

L'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves. Sous ce nom, l'école publique n'est pas rattachée à une confession particulier et peut faire entrer des notions assez différentes d'autres pays.

3.1.3 La laïcité

Le principe de laïcité en matière religieuse est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIX^e siècle. L'enseignement public est laïc depuis les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886. Elles instaurent l'obligation d'instruction et la laïcité des personnels et des programmes. L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été accentuée par la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité de l'Etat. Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique : l'absence d'instruction religieuse dans les programmes, la laïcité du personnel, l'interdiction du prosélytisme. La liberté religieuse a

conduit à instituer une journée libre par semaine laissant du temps pour l'enseignement religieux en dehors de l'école.

3.1.4 L'obligation scolaire

L'instruction est obligatoire en France depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. À l'origine, la scolarisation était obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, puis 14 ans à partir de la loi du 9 août 1936. Depuis l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, elle a été prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. La famille a deux possibilités : assurer elle-même l'instruction des enfants (avec déclaration préalable) ou les scolariser dans un établissement scolaire public ou privé

3.2 L'organisation des études

Le système scolaire français est divisé en plusieurs niveaux : primaire, secondaire et supérieur.

3.2.1 L'école primaire.

L'école primaire française regroupe :

- La maternelle : elle accueille les enfants de 2 à 6 ans. Elle n'est pas obligatoire
- L'école primaire : elle accueille les enfants de six ans à 11 ans et regroupe les niveaux de cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE1 et CE2) et les cours Moyens (CM1 et CM2). Cet enseignement est sanctionné par le certificat d'Etudes primaires

3.2.2 L'école secondaire

Le secondaire regroupe deux niveaux d'études :

- Le premier cycle : il est constitué de quatre niveaux à savoir 6^e, 5^e, 4^e et 3^e et accueille les enfants de 11 à 15 ans. Il est sanctionné par le BEPC (Brevet d'Etudes

du Premier Cycle) pour l'enseignement général et par le CAP (certificat d'Aptitude Professionnel pour les écoles professionnelles.

- Le second cycle ou le lycée (début de spécialisation) et l'enseignement professionnel (lycées professionnels, agricoles, écoles hôtelières etc.: il est constitué de trois niveaux à savoir seconde, première et terminale et est sanctionné par un baccalauréat pour le lycée et un baccalauréat professionnel pour les lycées et écoles professionnelles

3.2.3 L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est assuré par les établissements universitaires, les instituts et écoles supérieures, les écoles d'ingénieurs. L'enseignement français propose de nombreuses formations et peut être divisé en deux branches

- Les universités : elles accueillent les étudiants qui ont eu le baccalauréat et offrent un large choix de formation en trois cycles:
 - i- Le premier cycle. C'est le cycle de la formation générale et d'orientation qui se déroule sur trois ans. La formation est sanctionnée par un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) deux ans après le Bac et un Licence après trois ans après le Bac.
 - ii- Le second cycle. C'est un cycle de formation qui aboutit à la maîtrise (Master 1 et master 2) deux ans après la Licence
 - iii- Le troisième cycle : c'est le cycle de la spécialisation et de la recherche. Il conduit à l'obtention d'un Diplôme d' Etudes Approfondies (DEA) et à un Doctorat trois ans après la maîtrise.
- Les grandes écoles. Elles accueillent les étudiants qui ont réussi aux concours très difficiles. Les grandes écoles forment les cadres supérieurs et les hauts fonctionnaires.

Les grandes écoles en France sont l'ENA (L'école Nationale d'Administration), HEC (Hautes Etudes Commerciales), ENPC (l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées) etc.

3.3 Les domaines des compétences

Depuis les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités locales.

3.3.1 L'État

L'État a pour mission :

- la définition des voies de formation, la fixation des programmes nationaux, l'organisation et le contenu des enseignements ;
- la définition et la délivrance des diplômes nationaux et la collation des grades et titres universitaires ;
- le recrutement et la gestion des personnels qui dépendent de sa responsabilité ;
- la répartition des moyens qu'il consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- le contrôle et l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohérence d'ensemble du système éducatif.
- La réglementation des examens qui se fait à l'échelle nationale.

3.3.2 La région

La région est responsable :

- des constructions et travaux dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel ;
- des subventions pour leurs dépenses d'équipement et de fonctionnement ;
- du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées ;

- de l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires ;
- du financement partiel des établissements universitaires ;
- de la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

3.3.3 Le département

Le département est responsable :

- des constructions et travaux dans les collèges, des subventions pour l'équipement et le fonctionnement des collèges ;
- du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des collèges ;
- de l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires ;
- de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

3.3.4 La commune

La commune est responsable :

- de l'implantation, de la construction, de l'équipement, du fonctionnement et de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ;
- de la gestion des crédits d'équipement et de fonctionnement des écoles ;
- de l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires. Elle peut modifier les horaires d'entrée et de sortie des élèves, ainsi que les rythmes scolaires et instaurer par exemple la semaine de 4 jours. Elle gère les personnels non enseignants. Une délibération du conseil municipal peut créer, dans chaque commune, une caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Cependant l'État est le seul à délivrer diplômes et grades universitaires : les diplômes délivrés par les écoles privées n'ont pas de valeur officielle sauf s'ils sont reconnus par l'État.

4.0 Conclusion

In this unit you have learnt how education system is organised in France. You have been equipped with knowledge that will help you characterize and discuss about education in France.

5.0 Summary

Education in France is free, compulsory and secular till the age of 16. French education system consists of three stages: primary, secondary and higher education. Formal school in France starts as early as the age of two or three. Most school in France are centralized and the curricula are standardized across all schools

6.0 Tutor-Marked Assignment

I- Choisissez la bonne réponse

1- La scolarité est obligatoire:

- a) de 3 à 13 ans
- b) de 3 à 18 ans
- c) de 6 à 16 ans

2- L'enseignement est gratuit quel que soit le type d'établissement scolaire

- a) Vrai
- b) Faux

3- Les parents peuvent choisir de ne pas scolariser leur enfant:

- a) Vrai
- b) Faux

- 4- Le principe de laïcité s'applique aux:
- a) enseignants
 - b) parents d'élèves
 - c) élèves
- 5- La loi de 'éducation obligatoire est votée en ...
- a) 1789
 - b) 1958
 - c) 2016

II- Répondez aux questions suivantes

- 1- Mentionnez les caractéristiques de l'éducation en France
- 2- Expliquez le principe de laïcité
- 3- En quelle année la gratuité de l'éducation primaire a été décidée ?
- 4- En quelle année la gratuite a été entendue à l'enseignement secondaire ?
- 5- Quels sont les trois niveaux d'enseignement en France ?
- 6- Quel diplôme obtient-on après les études primaires ?
- 7- Qu'est-ce que le DEUG et comment l'obtient-on ?
- 8- Qu'est-ce l'ANA et comment y accède-t-on ?
- 9- Quelles sont les compétences de l'Etat en matière d'enseignement ?
- 10- Comment s'appelle l'auteur de la loi sur la gratuité et la laïcité de l'enseignement en France ?

7.0 References/Further Reading

Girardet Jacky, J. Pécheur (2013) *Echo*, méthode de français. Paris, Clé International

Girardet Jacky, Cridlig J-M (1996). *Panorama 2. Méthode de Français*. Paris, Clé Internationale

Moirand, Sophie (1982) : *Enseigner et communiquer en langue étrangère*, Paris : Hachette

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan :

Agoro, 2005

www.education.gouv.fr 2008

[www. Tv5.org](http://www.Tv5.org)

Unit 4 : La vie économique en France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 La vie économique française

3.1 Les secteurs de l'économie française

3.1.1 L'agriculture

3.1.2 L'industrie

3.1.3 Le tourisme

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

France is one of the developed countries. Its economy is highly diversified and led by tourism. In this unit, you will learn how key sectors contributed to the development of France economy.

2.0 Objective

At the end of this unit, you should be able to:

- Identify and understand key sectors of France economy
- Acquire related vocabulary and discuss about France economy

3.0 La vie économique de la France

La France est classée 6^e puissance économique mondiale. L'économie française est principalement une économie de services basée essentiellement sur les secteurs primaire (agriculture, pêche, etc.), secondaire (l'industrie) et tertiaire (tourisme)

3.1 L'agriculture française

Avec près de 60% du territoire occupé par les cultures et l'élevage, la France est la deuxième puissance agricole. L'agriculture française a connu une modernisation considérable. Les principales productions sont les céréales (blé, maïs) et le sucre, le vin, les produits laitiers, les fruits et légumes, les animaux et produits carnés. L'agriculture est donc à la base du fort secteur industriel de l'agroalimentaire (secteur secondaire). Premier producteur mondial du vin, la France possède de très grands vignobles : Champagne, Alsace, Bourgogne, Bordelais. En France, on élève des animaux pour obtenir de la viande, du lait et des fromages. La pêche est un secteur aussi développé en France. La pêche professionnelle est la principale activité de l'exploitation des produits de la mer (poissons, crustacés, céphalopodes ...)

Les ports de pêche (environ 200) sont nombreux en Bretagne, le long de la Manche, de la mer du Nord mais on en trouve aussi tout au long de l'Océan Atlantique et de la côte méditerranéenne.

3.2 l'industrie française

La France reste une grande puissance industrielle. Elle possède de nombreuses industries qui emploient des millions de personnes. On appelle cela le « secteur secondaire ». L'industrie française est actuellement au 5^e rang mondial. Les points forts de l'industrie française sont :

- L'industrie agroalimentaire : DANONE
- L'aéronautique : AIRBUS, THALES, DASSAULT Aviation
- L'énergie : TOTAL, EDF, GDF-SUEZ

- Les télécommunications : FRANCE TELECOM, VIVENDI
- La distribution : CARREFOUR, AUCHAN
- La chimie, la pharmacie : SANOFI-AVENTIS
- L'industrie de luxe : LVMH, VUITTON, CHANEL, HERMES
- La construction : SAINT-GOBAIN, VINCI, BOUYGUES, EIFFAGE
- L'automobile : RENAULT, PSA (Peugeot-Citroën), MICHELIN

3.3 Le tourisme

Le tourisme occupe une place de choix, en premier lieu parce qu'il engendre des rentrées de devises considérables. La France occupe, depuis plusieurs années, le premier rang mondial, pour le nombre total de touristes étrangers accueillis. Ce sont la richesse du patrimoine paysager et culturel, ainsi que les conditions favorables du climat, qui expliquent l'attractivité de la France pour les touristes. On compte plus de 75 millions de touristes étrangers par an. La plupart d'entre eux vient d'Europe occidentale mais aussi du Japon et des Etats-Unis.

La France donc est l'un des pays les plus visités du monde. Il bénéficie :

- du tourisme culturel : on vient voir les monuments, les musées, Paris...
- du tourisme de masse : on vient en grand nombre dans les stations balnéaires ou les stations de ski.
- du tourisme vert: on vient profiter de la nature, des campagnes.

Il faut signaler aussi que la variété des paysages, la longueur des côtes, le nombre et la diversité des monuments, sans oublier le prestige de la cuisine française expliquent sans doute l'engouement des visiteurs.

4.0 Conclusion

In this unit, you have learnt the characteristics of French economy. You also acquired new words that will help you understand and discuss about economy

5.0 Summary

France is an advanced and industrialized country. It has the sixth largest economy in the world. Based on nominal figures, three sectors are the major contributors to the economy of France including, industries, tourism, and agriculture.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions

- 1- Quelle position occupe la France dans l'économie mondiale
- 2- Quels sont les secteurs clés de l'économie française ?
- 3- Quel rang occupe le tourisme dans l'économie française ?
- 4- Quels sont les points forts de l'industrie française ?
- 5- Parlez du secteur primaire et son poids dans l'économie de la France

7.0 References/Further Reading

Girardet Jacky, Cridlig J-M (1996). *Panorama 2. Méthode de Français*. Paris, Clé
Internationale

Mauchamp, Nelly. *La France de toujours : civilisation*. Paris : CLE International,
1987

Mathiex, Jean. *Histoire de France*. Paris : Hachette, 1996

Moirand, Sophie (1982) : *Enseigner et communiquer en langue étrangère*, Paris : Hachette

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan :
Agoro, 2005

MODULE 3

Unit 1 : Langue et culture françaises

Contents

- 1.0 Introduction
- 2.0 Objective
- 3.0 La culture française
 - 3.1 La langue française
 - 3.2 La littérature française
 - 3.3 Les Beaux-arts
 - 3.4 La musique
 - 3.5 Les musées
 - 3.6 Le cinéma français
 - 3.7 Le luxe
 - 3.8 La gastronomie
 - 3.9 Les fêtes et festivals
 - 3.9.1 Les fêtes
 - 3.9.2 Les festivals et carnivals
- 4.0 Conclusion
- 5.0 Summary
- 6.0 Tutor-Marked Assignment
- 7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

While learning French language, it's also important that you understand the French culture.

France has a very rich and diversified culture. This unit will introduce you to some of the most interesting **facts** about France, focusing on **French culture**, art, business, lifestyle, and of course **French** fashion and cuisine.

2.0 Objective

At the end of this unit, you should be able

- To understand and appreciate the diversity of French culture
- Acquire vocabulary related to culture

3.0 La culture française

La culture est **l'ensemble des comportements, savoirs, savoir-faire et caractéristiques d'un groupe d'humains ou d'une société donnée**. Elle est acquise par apprentissages et transmise à l'ensemble des membres du groupe ou de la société. Chaque société à sa culture.

La culture française est marquée par sa diversité, sa richesse, notamment grâce à ses différentes régions, aux emprunts à d'autres peuples, ainsi que par sa diffusion et son influence à travers le monde. Elle connaît sur de nombreux plans une réputation internationale. La richesse de la culture française est en partie due à sa diversité. La culture française influence le monde entier, que ce soit par sa littérature ou ses philosophes ou encore par sa gastronomie ou sa haute couture. La culture française est ce qu'elle est aujourd'hui grâce à la naissance de la langue française et à l'enrichissement provenant des autres cultures.

C'est dans les différentes Académies françaises que la culture française est développée et enseignée.

3.1 La langue française

Le français est une langue indo-européenne de la famille des langues romanes. Elle tient son origine du latin, du grec et d'autres langues vernaculaires. Le français est déclaré langue

officielle en France en 1539. Il est parlé sur tous les continents par environ 300 millions de personnes. Langue officielle du droit et de l'administration, la langue française a encore pris de l'ampleur grâce à la création de l'Académie française. En effet, elle acquiert là un vocabulaire et une grammaire normés. Aujourd'hui, le français fait partie des six langues officielles reconnues par les Nations Unies. Le français est la deuxième langue la plus souvent enseignée en tant que langue étrangère à travers le monde

3.2 La littérature

La littérature française est extrêmement riche et mondialement connue et reconnue. L'histoire de la littérature française commence au Moyen Âge avec la littérature courtoise. Poésies et romans se succèdent à cette époque. De grands auteurs sont nés en **France** et ont eu un **impact culturel** fort: Montaigne, Rabelais, Rousseau...

Le XVIème siècle, avec la Renaissance et l'humanisme fût un formidable berceau de littérature. Au XVIIème siècle, on note deux principaux courants littéraires: le classicisme et le baroque. Sont issus de ces périodes également de grands auteurs: Corneille, Molière, La Fontaine... Enfin, le siècle des Lumières au XVIIIème siècle voit Voltaire, Diderot, Montesquieu prôner la Raison. Puis au XIXème siècle, c'est l'Âge d'Or du romantisme où de grands auteurs voient le jour: Chateaubriand, Victor Hugo, Emile Zola, Flaubert, Stendhal ou encore Honoré de Balzac.

3.3 Beaux-arts

La France comporte un grand nombre d'illustres artistes peintres qui ont laissé une trace de leur passage dans les nombreux musées du monde entier. Parmi les plus célèbres peintres français, citons Renoir, Van Gogh, Monet, Cézanne, Dégas, Manet, Poussin ou encore Toulouse-Lautrec. Auguste Rodin est certainement le plus célèbre des sculpteurs français,

avec Bartholdi ou encore Dalou. C'est au dix-neuvième siècle que la France connaît une grande production de sculptures. En effet, la bourgeoisie commande de nombreux monuments funéraires ainsi que des statues. Nouvel ou encore Le Corbusier marqueront l'époque contemporaine de l'architecture française. Les nombreux châteaux français sont également des bijoux inestimables de l'architecture française.

3.4 La musique

La France comporte un grand nombre d'artistes de variété. La chanson française contribue également à mettre en avant la langue et la culture française. De nombreux artistes se succèdent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Citons notamment Gainsbourg, Ferrat, Nougaro, Hallyday, Montand et bien d'autres. La chanson française puise son inspiration dans la poésie et la littérature française. Ainsi, des auteurs tels que Baudelaire, Rimbaud ou encore Verlaine ont été des sources d'inspiration inestimables pour de nombreux artistes. Il y a aussi l'opéra et la musique classique. Des noms tels que Berlioz, Offenbac ou encore Debussy ont fait la gloire de la musique classique. Dans la musique moderne, quelques monuments de la musique française sont très connus: Claude François, Edith Piaf, Dalida, Charles Aznavour, Jean-Jacques Goldman, Johnny Hallyday, Alain Souchon etc. Des spectacles de musique se déroulent dans plusieurs villes françaises. La fête de musique est célébrée le 21 juin de chaque année.

3.5 Les musées

Les richesses de la culture française sont précieusement gardées dans les différents musées du pays. Les musées français sont consacrés à une grande variété de thèmes. C'est tout le patrimoine français qui est conservé au sein des différents musées. Parmi les plus célèbres, citons le musée du Louvre. Il figure parmi les plus grand musées de Paris mais aussi du monde. Le musée abrite une grande partie de l'histoire de la France, depuis les rois capétiens

jusqu'à aujourd'hui. C'est au musée du Louvre que l'on trouve par exemple la célèbre Joconde de Léonard de Vinci.

3.6 Le Cinéma français

Le **Cinéma français** est une des industries cinématographiques les plus prestigieuses au monde. Elle est couronnée par le fameux Festival de Cannes, considéré comme le plus grand festival du film au monde. La France est le premier pays producteurs de films par habitant. Et Paris est devenue la capitale mondiale d'art et d'essai. Il existe deux genres majeurs : la comédie et le cinéma d'auteur. La comédie française est bien connue à travers le monde, en témoigne le succès de *Bienvenue chez les Ch'tis*, réalisé par Danny Boon. Luc Besson, réalisateur français. Les films comme *Le grand bleu*, *Le cinquième élément* etc. sont représentatifs du cinéma français d'auteur, en France comme à l'étranger. Les acteurs français d'affiches du cinéma français sont : Louis de Funès, Jean-Paul Belmondo, Alain Delon, Gérard Depardieu, Jean Reno, Catherine Deneuve ou Sophie Marceau.

3.7 Le luxe

Paris est souvent considéré comme la capitale mondiale de la haute couture, du luxe et de la mode. L'apparition de **grands noms français**, que ce soit dans la mode ou le luxe, a évidemment favorisé une telle position de leader. Coco Chanel, Christian Dior, Pierre Balmain, Yves Saint Laurent, Christian Lacroix... tous élurent domicile à Paris et contribuèrent à dessiner le portrait tant envié de la parisienne. L'exception française concerne également d'autres secteurs que celui de la mode. **L'hôtellerie** contribue elle aussi au rayonnement du pays

3.8 La gastronomie française

La France est le pays du vin et de la gastronomie. L'un va d'ailleurs rarement sans l'autre. Chaque région possède ses spécialités culinaires. Les hôtels et espaces de soins haut de gamme y abondent et les chefs les plus réputés y ont tous un restaurant. La France est mondialement reconnue pour sa gastronomie et son art de vivre. **Le repas gastronomique à la française et ses rituels sont inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.** Cette attention particulière aux plaisirs de la table se retrouve dans la vie de tous les jours. Les produits agricoles comme le fromage, le vin, la viande, etc., occupent une place d'exception dans la cuisine française. Les Français sont très attachés aux trois repas de la journée. Traditionnellement, le petit-déjeuner se prend au réveil, le déjeuner vers 13 heures et le dîner vers 20 heures.

3.9 Les fêtes et festivals

Il existe en France de nombreuses fêtes et festivals. Les fêtes sont de deux types : les fêtes civiles et les fêtes religieuses

3.9.1 Les fêtes

3.9.1.1 Les fêtes civiles

Elles regroupent les fêtes suivantes :

- **Le premier jour** de l'année : le 1er janvier. C'est un jour férié pour tout le monde
- **Le premier mai** : c'est la fête du travail. C'est le jour de la fête internationale des travailleurs qui célèbre les luttes pour la journée de 8 heures. C'est un jour férié, chômé et payé. Le 1er mai, on offre du muguet à ses proches, puisque cette plante symbolise le printemps.
- **Le 8 mai** : la fête de la Victoire est le jour de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Déclaré jour férié, en France, le 20 mars 1953, le caractère férié est supprimé par le président Charles de Gaulle en 1959. Par la suite, le

président Giscard d'Estaing supprime également la commémoration en 1975. Ce n'est qu'en 1981 que la loi rétablit le jour férié sous la présidence de François Mitterrand.

- **Le 14 juillet**, la fête nationale française est le jour de la commémoration de la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, qui célébrait la prise de la Bastille de 1789. Ce jour devient une fête nationale le 6 juillet 1880. Le soir du 14 juillet, on assiste à des feux d'artifice et défilés militaires partout en France.
- **Le 11 novembre**, l'Armistice est le jour d'anniversaire de l'Armistice, mettant fin à la Première Guerre Mondiale et la commémoration annuelle de la victoire et de la paix. C'est la journée d'hommage à tous les morts pour la France.

3.9.1.2 Les fêtes religieuses

Les fêtes religieuses en France sont :

- **Le Lundi de Pâques** : Le lundi (1 jour après Pâques) n'a pas de date fixe. C'est un jour férié. Pâques est la fête la plus importante du christianisme. Cette fête célèbre la résurrection de Jésus. Lors de cette fête, les enfants participent à des chasses aux œufs dans les jardins et l'on offre des chocolats à ses proches.
- **Le jeudi de l'Ascension** (40 jours après Pâques) n'a pas de date fixe. C'est un jour férié. C'est une fête chrétienne qui célèbre la montée de Jésus au ciel
- **Le lundi de Pentecôte** (50 jours après Pâques) n'a pas de date fixe. C'est un jour férié. C'est une fête chrétienne qui célèbre l'envoi de l'Esprit-Saint aux disciples et la naissance de l'Église.

- **Le jour de l'Assomption**, une fête chrétienne célébrant Marie, sainte patronne de la France dès l'Ancien Régime. Ce jour a été déclaré férié par Napoléon, pour fêter son anniversaire. Dans certaines villes de France, le soir du 15 août on peut assister à des feux d'artifice

- **La Toussaint** est une solennité célébrée le 1^{er} novembre par l'Eglise catholique latine en l'honneur de tous les saints. Le soir du 31 octobre, certains fêtent la commémoration des défunts et Halloween, en se déguisant. Les enfants vont dans les rues sonner aux portes

- **Noël** est une fête d'origine romaine célébrée chaque année dans la nuit du 24 au 25 décembre ainsi que le 25 toute la journée. En tant que fête chrétienne, elle commémore la naissance de Jésus de Nazareth. A Paris, on retrouve le fameux marché de Noël, sur les Champs Elysées. En France, on mange surtout des huîtres, des escargots, du foie gras, de la dinde aux marrons, des chapons farcis, la bûche de Noël.

3.9.2 Les festivals et carnaval

La France est aussi un pays de carnivals et de festivals. Les plus populaires sont :

- **Le Carnaval de Nice** : c'est le plus grand carnaval de France et l'un des plus célèbres du monde. Il se déroule chaque hiver à Nice, au mois de février pendant deux semaines incluant trois week-ends, et attire plusieurs centaines de milliers de spectateurs.

- **Le festival d'Avignon** : c'est la plus importante manifestation de théâtre et de spectacle vivant du monde, par le nombre de créations et de spectateurs réunis. Fondé en septembre 1947 par Jean Vilar avec l'aide précieuse de Jean Rouvet, sur la

suggestion du marchand de tableaux Christian Zervos, ce festival des arts du spectacle est considéré comme le plus ancien et le plus célèbre de France.

- **Le Tour de France** : créé en 1903 par Henri Desgrange et Géo Lefèvre, le Tour de France est une course à vélo qui se déroule tous les ans en juillet, et dure environ trois semaines. Entre 180 et 200 coureurs issus d'une vingtaine d'équipes participent à la course. Le Tour de France est très médiatisé. Retransmis dans 190 pays, il est suivi chaque année par plus de 3,5 milliards de téléspectateurs. Il attire également près de 12 millions de fans faisant le déplacement sur les lieux des différentes étapes pour applaudir leurs sportifs favoris.
- **La Fête de La Musique** : La Fête de la musique a lieu à travers le monde le 21 juin (date qui coïncide le plus souvent avec le premier jour de l'été dans l'hémisphère nord), principalement le soir et la nuit jusqu'au lendemain matin. Elle est actuellement célébrée dans une centaine de pays. Divers festivals de musique locaux qui se déroulaient ce jour de solstice participent aujourd'hui à cette fête populaire.
- **Le Festival de Cannes** : c'est un festival de cinéma international se déroulant chaque année en mai à Cannes durant douze jours. Il a été fondé le 20 septembre 1946 d'après une idée de Philippe Erlanger. Il est devenu, au fil des années, le festival de cinéma le plus médiatisé au monde, notamment lors de la cérémonie d'ouverture et la montée des marches : le tapis rouge et ses vingt-quatre « marches de la gloire ». Chaque année, durant la seconde quinzaine de mai, des cinéastes, des vedettes, des professionnels de l'industrie cinématographique (producteurs, distributeurs, vendeurs internationaux...) et des milliers de journalistes se déplacent à Cannes. Les principales projections ont lieu au palais des festivals et des congrès, situé sur la promenade de la Croisette.

4.0 Conclusion

In this unit, you have gained a lot by your understanding of a number of key areas including Language and Culture of France. To make things easier, there are basics you know about French culture. Having a better idea of what to expect from the French people in your life will give you some discernment regarding how to act around them.

5.0 Summary

The culture of France has been shaped by historical events and by foreign and internal forces and groups. France, and in particular Paris, has played an important role as a center of high culture since the 17th century worldwide. France has also played an important role in cinema, fashion, cuisine, literature, technology, social science. The importance of French culture has waxed and waned over the centuries, depending on its economic and political importance.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes

- 1- Qu'est-ce que la culture française ?
- 2- Comment s'appelle l'auteur de la célèbre Joconde
- 3- Comment s'appelle le plus grand musée de Paris ?
- 4- Parlez brièvement de la gastronomie française
- 5- Quelles sont les fêtes civiles en France ?
- 6- Citez et parlez de deux festivals en France
- 7- Citez quelques têtes d'affiches du cinéma français
- 8- Nommez les repas français
- 9- Quel jour a eu la fête de la musique ?
- 10- Qu'est-ce que la tour de France ? en quelle année fut-elle créée et par qui ?

7.0 References/Further Reading

Dominique Lecourt, Claude Nicolet, Michelle Perrot, Émile Poulat, Paul Ricœur, *Aux sources de la culture française*. Paris : La Découverte, 2010

Fernand Braudel. *L'Identité de la France* Paris: Arthaud-Fammarion, 1986,

Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.). *Histoire culturelle de la France* (4 tomes). Paris : Seuil, 1998

Manuel de Diéguez. *Essai sur l'universalité de la France*. Paris : Fayard, 1991

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan : Agoro, 2005

Unit 2 : Le système de transport en France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 Le système de transport en France

3.1 Le Métro parisien

3.2 Les Trains Express Régionaux (TER)

3.3 Les Trains à Grande Vitesse (TGV)

3.4 **Les autobus**

3.5 Le transport aérien

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

Transportation in France is one of the densest networks in the world. There are modern, efficient, and affordable transportation services across France. In this unit, you will learn how France is covered by effective transportation network.

2.0 Objective

This unit will help to:

- Know the transportation system of France
- Acquire vocabulary related to transportation

3.0 Le système de transport en France

Les moyens de transport sont ce qui permet de déplacer les personnes ou des marchandises d'un lieu à un autre. Ils sont divers et variés. Ils peuvent être routiers, ferroviaires, aériens ou maritimes. Avec des liaisons excellentes vers toutes les régions du pays et des options de voyage pour tous les budgets, les transports communs sont un moyen particulièrement pratique et peu onéreux de se déplacer en France. Les transports en commun en France sont

modernes, efficaces et abordables dans toute la France. Les transports nationaux et interrégionaux sont couverts par le réseau ferroviaire d'État, la SNCF, ainsi que par les vols interurbains opérés par le groupe Air France et les transporteurs à bas prix. Les transports en commun sont le moyen le plus facile de se déplacer dans une ville comme Paris, par exemple, où la circulation est dense et où il est très difficile de se garer. Mais le système de transport en commun à Paris et dans les environs est probablement l'un des meilleurs en Europe en termes de réseau, de vitesse, d'entretien et de tarifs.

La plupart des départements proposent également des services de bus régionaux qui relient les plus petites villes. Cela dit, le service dans les zones rurales peut être quelque peu limité et parfois compliqué, surtout la nuit et le week-end.

3.1 Le Métro parisien

Le métro de Paris est l'un des systèmes de transport en commun desservant la ville de Paris et son agglomération. Exploité par la Régie autonome des transports parisiens (RATP), il comporte seize lignes, essentiellement souterraines, totalisant près de 220 kilomètres. Le métro parisien a été inauguré pour la foire internationale de 1900 à Paris. Il a ouvert avec 10 lignes (qui existent toujours) et 4 lignes supplémentaires ont été construites depuis. À Paris, le métro circule toutes les cinq minutes environ et dessert presque tous les quartiers de la capitale. Outre le métro, les tramways et les bus, Paris dispose également du RER (Réseau Express Régional). Ce train express relie la ville de Paris à sa banlieue.

Les villes suivantes disposent aussi d'un système de métro souterrain en plus de leur système de bus : Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes et Toulouse.

3.2 Les Trains Express Régionaux (TER)

Le vaste réseau ferroviaire constitue une excellente alternative à la voiture. Toutes les grandes villes sont reliées par le réseau ferroviaire français et sont généralement reliées par

des trains régionaux (TER - Trains Express Régionaux) ou par les célèbres trains à grande vitesse (TGV - Trains à Grande Vitesse). Ce service est principalement fourni par la SNCF (Société nationale des chemins de fer français). La SNCF propose de nombreux services à des prix différents. Outre les liaisons régionales et interurbaines, il existe également des liaisons ferroviaires avec d'autres pays européens, tels que l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie, le Luxembourg, Monaco, l'Espagne et la Suisse. Les trains Inter cité sont utilisés pour les liaisons de moyenne et longue distance à travers la France. Ils relient les principales villes du pays et fonctionnent jour et nuit. Au total, 340 trains inter cité sont en service et transportent environ 100 000 passagers par jour. Les liaisons interurbaines incluent les liaisons entre Bordeaux et Lyon, Quimper, Nantes, Bordeaux et Toulouse, ainsi que Lyon, Tours et Nantes. De plus, les trains inter cité permettent de rejoindre Paris en moins de deux heures depuis Rouen, Orléans, Amiens ou Caen. De plus, les villes suivantes ont un service de tramway qui fonctionne approximativement entre 5h00 et minuit : Bordeaux, Lyon, Nancy, Nice, Orléans, Paris, Rouen et Strasbourg.

3.3 Les TGV (Trains à Grande Vitesse)

Le TGV (Train à Grande Vitesse) est aussi exploité par la SNCF. Ce service de train à grande vitesse est en service depuis le début des années 80 et sa popularité a atteint un sommet au milieu des années 90. Il permet de rejoindre plus de 15 pays d'Europe à une vitesse de 320 km / h. L'Eurostar propose une liaison à grande vitesse entre Paris, Lille ou Calais et le Royaume-Uni, permettant aux passagers de se rendre à Londres en moins de deux heures et demie. Ce train circule depuis 1994 et traverse la Manche via l'Eurotunnel.

3.4 Les autobus

Une autre option de plus en plus populaire pour explorer la France est de voyager en autocar. Ce ne sont pas les autobus ordinaires qu'on utilise pour les trajets quotidiens, mais des

véhicules confortables et modernes dotés d'une connexion Wi-Fi, de prises de courant et de toilettes propres. Ils offrent une alternative abordable aux trains longue distance et internationaux.

3.5 Le transport aérien

Il y a environ 45 aéroports desservants les principales villes de France. Depuis Paris Orly ou Paris Charles de Gaulle, les aéroports parisiens, on peut se rendre à Nice, Toulouse, Lyon, Marseille, Strasbourg et Bordeaux en un peu plus d'une heure. Il existe de nombreuses compagnies aériennes telles qu'Air France

3.6 Le transport maritime

Le trafic maritime de marchandises des ports de commerce en France représente 365 millions de tonnes. Les six ports autonomes maritimes français (Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes/ Saint Nazaire, Bordeaux et Marseille) traitent plus de 80 % du trafic maritime de marchandises. Le Havre permet l'entrée des plus grands porte-conteneurs et des plus grands pétroliers. C'est le premier port Français pour les conteneurs par an avec plus de deux millions d'EVP (équivalent vingt pieds). Cette situation place la France au 26^e rang mondial

4.0 Conclusion

This unit helped you understand the transportation system of France. You also realise the need to master the vocabulary and expressions related to transportation. You now have an idea of how to move in France from one town to another without spending lot of money

5.0 Summary

National and inter-regional transport in France is covered by the state-run railway network, the SNCF, by the well developed road network as well as by inter-city flights operated by the

Air France. The major French cities offer at the least adequate and often comprehensive public transport as a cheap alternative to the use of cars.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes:

- 1- Que signifient les sigles suivants: TGV, RATP, SNCF?
- 2- Qu'est-ce que le métro?
- 3- En quelle année le métro parisien a été inauguré?
- 4- Quels sont les moyens de transport qui existent en France ?
- 5- Quelle position occupe la France dans le transport maritime ?
- 6- Discutez chacun des moyens de transport en France

7.0 References/Further Reading

Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.). *Histoire culturelle de la France* (4 tomes).

Paris : Seuil, 1998

Manuel de Diéguez. *Essai sur l'universalité de la France*. Paris : Fayard, 1991

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan :

Agoro, 2005

Unité 3 : Le Tourisme en France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 Le Tourisme en France

3.1 Les plus beaux sites touristiques français

3.1.1 Les sites naturels

3.1.2 Les constructions extraordinaires

3.1.3 Les pacs d'attraction

3.1.4 Les lieux de savoir et de mémoire

3.2 Autres attractions en France

3.2.1 La gastronomie française

3.2.2 La mode en France

3.2.3 Le luxe en France

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

Home to famous site and host to major international events, France is the world's leading destination of tourists. In this unit, you will learn the features that make France so attractive.

This unit will further enrich your vocabulary

2.0 Objective

At the end of this lesson, you will be able to

- To know the role tourism plays in the economy of France
- Describe and discuss about some attractive sites in France

3.0 Le tourisme en France

France fait partie des pays les plus visités au monde tous les ans. Plages magnifiques, montagnes majestueuses, villes marquées par une riche histoire, sites archéologiques, musées fascinants, constructions architecturales défiant les lois de la gravité, parc d'attraction gigantesques... Il y en a véritablement pour tous les goûts, tous les âges, toutes les passions. Si la France est attirante depuis l'étranger, elle l'est aussi pour tous les français qui aiment voyager, découvrir, s'amuser et se souvenir.

3.1 France : Les plus beaux sites touristiques

Le tourisme en France est un secteur économique de ce pays. Il s'agit d'une activité importante, aussi bien pour les Français qui choisissent d'y passer leurs vacances, que pour les étrangers qui viennent y faire un séjour. L'attrait touristique de la France s'explique par le grand nombre et la grande variété des points d'intérêt, la diversité des paysages, la richesse de son patrimoine culturel. La France propose une offre de plus de 40 000 monuments et sites protégés.

3.1.1 Les Sites Naturels

Parmi les sites naturels les plus visités en France, on peut citer :

- **Le Mont Saint Michel** : Monument historique, le site est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Avec plus de 2 500 000 visiteurs par an, il est l'un des premiers sites culturels du patrimoine français. Le Mont Saint Michel, petit îlot rocheux, mais majestueuse curiosité nationale, mérite véritablement son titre de "Merveille de l'Occident".

- **Le Mont Blanc et la Mer de Glace** : La Mer de Glace est le plus fameux glacier de France, situé sur la face Nord du Mont-Blanc, près de Chamonix, et constitué de trois petits glaciers, Tacul, Talèfre et Leschaux.
- **Les Falaises d'Étretat** : Étretat est une simple petite station balnéaire cauchoise mais ce sont ses étonnantes falaises, figurant parmi les plus belles de Normandie, qui forment un site naturel absolument exceptionnel. De même qu'à Honfleur, peintres et écrivains sont tombés sous le charme du lieu, comme Guy de Maupassant ou Maurice Leblanc.
- **Le Parc Phoenix** : Avec sa magnifique serre, son plan d'eau central et ses nombreux espaces thématiques, le Parc Phoenix est l'un des sites touristiques les plus visités de France et l'un des centres névralgiques de Nice.
- **Le Gouffre de Padirac** : C'est une cavité naturelle monumentale située à 11km à vol d'oiseau (17km en voiture) de Rocamadour. C'est, parmi les grottes et les gouffres le plus emblématique et le 1er site souterrain de France. L'orifice fait 35 mètres de diamètre et le gouffre plonge à 75 mètres de la surface du causse. Au fond, à 103 mètres sous terre, coule la rivière de Padirac qui s'écoule dans un réseau de galeries de plus de 40km

3.1.2 Les constructions extraordinaires

Il existe en France de nombreuses constructions merveilleuses qui font l'objet d'attraction.

On peut citer :

- **La cathédrale Notre-Dame de Paris** : communément appelée Notre-Dame, la Cathédrale est l'un des monuments les plus emblématiques de Paris et de la France, située sur l'île de la Cité, et un lieu de culte catholique, siège de l'archidiocèse de Paris, dédiée à la Vierge Marie. Commencée sous l'impulsion de l'évêque Maurice de Sully, sa

construction s'étend sur plus de deux siècles, de 1163 au milieu du XIV^e siècle. Après la Révolution française, la cathédrale bénéficia entre 1844 et 1864 d'une importante restauration, parfois controversée, sous la direction de l'architecte Viollet-le-Duc, qui y incorpore des éléments et des motifs inédits. La Cathédrale reçoit des millions de visiteurs par an.

- **Le Château de Versailles** : Classé depuis 30 ans au patrimoine mondial de l'Humanité, le château de Versailles constitue l'une des plus belles réalisations de l'art français au XVIII^e siècle. L'ancien pavillon de chasse de Louis XIII fut transformé et agrandi par son fils Louis XIV qui y installa la Cour et le gouvernement de la France en 1682. Jusqu'à la Révolution française, les rois s'y sont succédé, embellissant chacun à leur tour le Château.
- **La Tour Eiffel**: Elle fut construite à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889 pour démontrer la puissance industrielle de la France. Haute de 324 mètres, elle a été réalisée par l'ingénieur Gustave Eiffel et l'architecte Stephen Sauvestre. La Tour Eiffel reste le monument payant le plus visité au monde. Ce monstre de métal fascine petits et grands. Il peut recevoir plus de 20 000 visiteurs par jour et quelque 7 millions de touristes par an, prêts à grimper les 1665 marches qui les séparent du sommet.
- **L'Arc de Triomphe** : Construit selon la volonté de Napoléon I^{er}, puis des régimes politiques successifs, l'Arc de Triomphe célèbre les batailles et les généraux de l'Empire et honore la mémoire du soldat inconnu. Le 28 janvier 1921, un soldat inconnu "mort pour la France" y fut en effet inhumé.
- **La Cathédrale Sainte-Cécile** : Construite en deux siècles, entre 1282 et 1480, la cathédrale d'Albi, placée sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2010, est

l'un des plus beaux fleurons du style gothique méridional et l'un des édifices religieux les plus visités de France. Il s'agit de la plus grande cathédrale de briques au monde.

- **Le Palais des Papes d'Avignon** : Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Palais des Papes, est l'une des plus grandes forteresses du Moyen-âge, symbole du rayonnement de la cité au 14 ème siècle. Construit sur le rocher des Doms en 1335, il en impose par son impressionnante stature
- **Le Château de Cheverny** : Construit en deux temps, au XVIème Siècle pour l'ancien château et au XVIIème Siècle pour le nouveau château, Cheverny est un bâtiment somptueux dont l'architecture et les décorations sont de style classique et homogène.
- **Le Panthéon** : Le Panthéon est l'un des points culminants de la capitale, qui délimite la ligne de l'horizon parisien. Érigé sur la montagne Sainte-Geneviève, il domine le Quartier Latin du haut de ses 80 mètres, entouré par le lycée Henri IV, la Bibliothèque Sainte Geneviève et l'Église Saint Étienne Du Mont. C'est dans ce bâtiment que reposent aujourd'hui Rousseau, Voltaire, Victor Hugo ...
- **La Cité de Carcassonne** : De toutes les villes d'histoires et autres villages extraordinaires de France, la Cité de Carcassonne est sans doute l'une des plus remarquables et l'une des plus visitées. Cet ensemble architectural datant du moyen-âge comporte notamment une double enceinte fortifiée de près de 3 km de long, cinquante-deux tours, le Château Comtal et la Basilique de Saint-Nazaire.
- **La Cathédrale de Strasbourg** : Célébrée par Victor Hugo qui y voyait un « Prodige du gigantesque et du délicat », la Cathédrale de Strasbourg est aujourd'hui la deuxième cathédrale la plus visitée de France derrière Notre-Dame de Paris (plus de quatre millions de visiteurs annuels).

3.1.3 Les Parcs d'attraction

La France dispose aussi de nombreux parcs d'attraction parmi lesquels on peut citer :

- **La Disneyland** : Autrefois appelé Euro Disney Resort ou encore Disneyland Resort Paris), le Disneyland est un complexe de loisirs situé à Marne-la-Vallée, sur les communes de Chessy et Coupvray, en France. Ouvert le 12 Avril 1992, le resort comprend actuellement deux parcs à thèmes : Disneyland et Walt Disney Studios. S'y ajoutent un golf, des hôtels, un centre commercial, un "outlet", un aquarium, plusieurs gares, et bien plus encore, le tout sur un étendue évaluée à 2230 hectares. L'ingénieur Tony Baxter fut le responsable général du projet. En 2014, le parc Disneyland Paris a accueilli plus de 14 millions de visiteurs.
- **Le Futuroscope** : Premier parc d'attraction créé en France, le Futuroscope de Poitiers a déjà accueilli un Français sur deux, depuis son ouverture, en 1987. Un succès qu'il doit bien sûr à ses 25 attractions, mais aussi à son positionnement unique sur le marché des loisirs familiaux, à la fois divertissant et éducatif.
- **Le Zoo de Mulhouse** : Le Parc Zoologique de Mulhouse a ouvert ses portes en 1868, à une époque où il s'appelait le Parc du Peuple. Construit à l'initiative de la Société industrielle de Mulhouse, il était en effet destiné à offrir un espace de détente aux classes les moins aisées pour un prix modique.

3.1.4 Les lieux de savoirs et de mémoire

On trouve en France plusieurs lieux de savoirs et de mémoires parmi lesquels il y a :

- **Le Musée de Louvre**: Forteresse édifée au XIIIe siècle, le Palais du Louvre fut la résidence du roi François Ier puis le somptueux palais du Roi-Soleil. Le 6 mai 1791, un décret décide de la création d'un "Muséum central des arts de la République". L'inauguration du nouveau Musée du Louvre a lieu le 10 août 1793. Le Musée du Louvre à Paris est aujourd'hui le musée le plus visité du monde. Plus de 8 millions de personnes viennent chaque année y découvrir des œuvres exceptionnelles comme la Vénus de Milo et la Joconde.

- **Le Centre Pompidou** : Le centre national d'art et de culture Georges Pompidou est consacré à la création contemporaine, sous toutes ses formes: arts plastiques, architecture, design, spectacles, cinéma, etc. Implanté au cœur de Paris et ouvert au public en 1977, il réunit le plus important musée d'art moderne et contemporain d'Europe, une grande bibliothèque, des salles de spectacle et de cinéma ainsi qu'un institut de recherche et de création musical, l'IRCAM. Des expositions et manifestations prestigieuses témoignent de sa vocation interdisciplinaire.
- **Le Musée d'Orsay** : Le musée d'Orsay est, depuis 1986, le musée national du XIXe siècle. Il a été aménagé par les architectes Renaud Bardon, Pierre Colboc et Jean-Paul Philippon, rejoints par l'architecte d'intérieur italienne Gae Aulenti dans l'ancienne gare d'Orsay (construite en 1898 par l'architecte Victor Laloux). Ses collections présentent peinture et sculpture occidentales, arts décoratifs, photo et architecture de 1848 à 1914.
- **La cité des Sciences et de l'Industrie** : Créée à l'initiative du Président Giscard d'Estaing, elle a pour mission de diffuser à un large public, notamment aux enfants et aux adolescents, les connaissances scientifiques et techniques, ainsi que de susciter l'intérêt des citoyens pour les enjeux de société liés à la science, à la recherche et à l'industrie.

3.2 Autres attractions

Il existe en France beaucoup d'autres merveilles qui font aussi l'attraction des touristes : la gastronomie et la mode

3.2.1 La gastronomie française

La France est mondialement connue pour sa "gastronomie", ses restaurants et ses bons vins.

Le modèle alimentaire français est une véritable institution qui se repose sur trois critères :

- le primat du goût
- des pratiques sociales de convivialité : un temps de préparation et une durée de repas relativement élevés
- des règles conditionnant la prise alimentaire au quotidien : trois repas principaux – structurés par 2 ou 3 composantes prises dans l'ordre - à des heures relativement fixes et communes à tous.

En tant qu'ensemble de connaissances et de pratiques, la gastronomie française a été considérée peu à peu comme une culture, portant savoir-faire et rituels, lien social et partage, autrement dit l'«humanisme de la table». Inscrit par l'UNESCO depuis 2010 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le «**repas gastronomique des français**», reconnu pour son originalité et son identité, met l'accent sur le fait d'être bien ensemble, le plaisir du goût et l'harmonie entre l'être humain et les productions de la nature valorisant par là-même la cuisine française à l'échelle mondiale. Destiné à célébrer les moments les plus importants de la vie des individus et des groupes, il s'agit d'un repas festif dont les convives pratiquent, pour cette occasion, l'art du «bien manger» et du «bien boire».

Les mets les plus prestigieux de la cuisine française sont :

- **Le foie gras** : c'est une sorte de pâté. Le foie gras se déguste les jours de fête et principalement à Noël et le premier de l'an.
- **La truffe**: C'est un champignon assez rare qui pousse en respectant des règles strictes imposées par la nature.
- **Le fromage**: Grâce à sa grande production laitière, la France possède plusieurs variétés incomparables de fromages. Le fromage est préparé artisanalement et provient du lait de différents animaux, généralement celui de la vache, des brebis ou des chèvres. Il se mange en fin de repas toujours accompagné de pain et est très apprécié avec certains vins.

- **Le pain:** La France est un pays de pâtisserie. Les croissants, chocolatinas et autres pains tels que la baguette, sont propres au patrimoine gastronomique français.

La France jouit d'un patrimoine culinaire tellement vaste qu'il serait trop long d'en dresser une liste complète. De plus, les grands chefs français, en tant qu'artistes de la cuisine, inventent chaque année des plats particuliers qu'il est impossible de recenser. Ces plats typiques sont par ailleurs très répandus en France et peuvent être dégustés au travers tout l'hexagone. On peut citer:

- Le pot au feu : viande de bœuf, poireaux, carottes, cuits dans un bouillon gras) à déguster avec des cornichons et moutarde.
- Le steak tartare: viande de bœuf hachée que l'on mange cru avec des condiments (oignons, jaune d'œuf, ketchup, cornichons, moutarde). Certains demandent à cuire le steak servi avec des frites et toutes les viandes de bœuf grillé (côte de bœuf, morceau épais de 5 centimètres,) bavette, pavé de rumsteck.
- Le petit salé : lentilles avec de la viande de porc, saucisses lentilles.
- La potée: base de choux, carottes, pommes de terre, suivant son nom potée alsacienne, auvergnate, lorraine, basquaise, etc. ... on ajoute différentes viandes ou saucisses, et autres légumes (haricots blancs, poireaux, navets ...)
- Les escargots : plat typique français, les escargots sont servis dans leur coquille après les avoir cuits au four avec une farce (beurre, ail et persil).

3.2.2 La mode en France

L'histoire de la mode commence vraiment en France au 19^e siècle. Le créateur Charles-Frédéric Worth, pionnier de la Haute Couture, fait défiler, le premier, ses modèles sur de

vrais mannequins, dans de prestigieux salons où se rassemblent une clientèle féminine aisée... sans doute les premiers défilés de couture de l'histoire. La mode française est célèbre dans le monde entier grâce à ses créateurs de talent et ses marques de renom. La mode en France regroupe deux branches : la haute couture et le prêt-à porter

- **La Haute couture**

Née en France à la fin du XIXe siècle, la haute couture s'organise autour des maisons de haute couture auxquelles de nombreux grands couturiers ont collaboré au fil des années. Emblème du luxe à la française, la haute couture joue un rôle d'avant-garde et ses œuvres préfigurent ce qui fera la mode. Les maisons de couture présentent, à Paris, leurs défilés haut de gamme lors des Fashion weeks en janvier et juin. Les grands noms de la haute couture en France sont : Paul Poiret, Christian Dior, Yves Saint Laurent, Hubert de Givenchy, Pierre Balmain, Emanuel Ungaro, Hervé Leger, Ted Tapidus etc.

- **Le prêt-à-porter**

Contrairement à la haute couture, le prêt-à-porter propose des vêtements qui n'ont pas été réalisés sur-mesure et sont produits en série, de façon industrielle, selon des tailles standardisées. Les grands noms de la mode présentent leurs créations dans les vitrines des avenues Montaigne, des Champs-Élysées, de la rue Saint Honoré, dans les grands magasins parisiens du boulevard Haussmann, dans le quartier Saint-Germain-des-Prés. Les maisons de prêt-à-porter présentent leurs défilés en mars et septembre, ce qui attire beaucoup de touristes.

3.2.3 Le luxe en France

Le luxe fait généralement référence à des objets beaux, élégants et inaccessibles. Des produits réservés à une clientèle capable d'investir des sommes faramineuses pour l'obtenir. Ainsi, les

grandes marques françaises sont de véritables attractions pour les touristes. La France propose divers articles de luxe. Le marché du luxe est hétéroclite. Parfums, cosmétiques, joailleries, montres de prestige, maroquineries, mais aussi voitures, immobilier de grand standing, hôtelleries et croisières de luxe, le marché mondial du luxe s'exprime sur de nombreux produits et services. Le luxe est le deuxième secteur économique en France et bien qu'il ait une clientèle très sélective, il est devenu accessible à la majorité.

4.0 Conclusion

In this unit, you have been exposed to the real importance and advantages of tourism in France. You have learnt that the attraction to France destination come from its nature and culture. You also acquired vocabulary related to tourism.

5.0 Summary

Tourism normally refers to travelling from one country to another or travelling from one place to another within the same country for purposes such as entertainment, education, business. France has many sites of high cultural interest. Famous for its culture, France is the world's most popular tourist destination of tourists. Visitors are attracted by historic cities, a beautiful countryside as well as the famous French gastronomy and luxe

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes

- 1- Comment s'appelle l'ingénieur qui a réalisé la Tour Eiffel?
- 2- En quelle année la Tour Eiffel fut construite et à quelle occasion ?
- 3- Citez quels sites naturels en France
- 4- Parlez brièvement des suivant :

- a- Le palais des Elysées
 - b- La Cathédrale Notre Dame
 - c- Le Musée de Louvre
 - d- La disneyland
- 5- Qui est le pionnier de la mode en France ?
 - 6- La Mode française regroupe combien de catégories ? lesquelles ?
 - 7- Donnez le nom de cinq grands couturiers en France
 - 8- Qu'est-ce que le luxe français ?
 - 9- Quels sont les mets les plus prestigieux de la cuisine française ?
 - 10- Donnez le nom de quelques plats des grands Chefs français

7.0 References/Further Reading

Casa de Velázquez. *Aménagement et développement du tourisme en France et en Espagne*.

Paris : Casa de Velázquez, 1991

Jean Sagnes. *Deux siècles de tourisme en France, XIX^e – XX^e siècle : actes du colloque tenu*

au Centre Duguesclin. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 2001,

Hugues Seraphin. *L'Enseignement du tourisme en France et au Royaume-Uni : Histoire,*

comparaisons, analyses et perspectives. Paris: Publibook, 2012

www.nouveautourismeculturel.com/blog/2019/02/20/ce

Unité 4 : Le syndicalisme en France

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0	Le syndicalisme en France
3.1	Histoire du syndicalisme en France
3.2	Définition et types de syndicat
3.3	Objectifs du syndicalisme
3.4	Les différents syndicats en France
3.5	Le financement des syndicats
4.0	Conclusion
5.0	Summary
6.0	Tutor-Marked Assignment
7.0	References/Further Reading

1.0 Introduction

France's trade unions are notorious for bringing the country to a standstill, but the country has one of the lowest rates of unionized employees and the numbers are falling. Here's what you need to know about "les syndicats" in France including their objectives

2.0 Objective

By the time you finish this unit, you will be able to:

- Know the role of “les Syndicat” in the job market in France
- Discuss about “syndicalisme in France

3.0 Le syndicalisme en France

L'évolution de l'humanité et les conditions de plus en plus changeantes dans le domaine des emplois nécessitent des dialogues constants entre le patronat et les organisations des travailleurs ou les syndicats des travailleurs. En France, tout en accomplissant leurs activités

propres (grèves, négociations, élections professionnelles), les organisations de salariés participent à la vie de la société française, en raison du poids démographique et de l'importance économique de ceux qu'ils représentent.

3.1 Histoire du syndicalisme en France

Les syndicats en France étaient à l'origine des organisations d'entraide du moyen-âge : les grands chantiers, comme la construction des cathédrales, ont supposé des concentrations ouvrières et naturellement leur fédération. La revendication des droits sociaux n'était pas primordiale. On mettait plutôt l'accent sur la solidarité dans l'épreuve. Mais après la révolution française de 1789, le droit d'association est intégré dans la constitution. Pendant l'ère industrielle, les serfs sont devenus des ouvriers et les bourgeois des patrons. Ceci donna naissance aux premières fédérations de travailleurs : En 1833, fut créée à Paris la **Bourse Auxiliaire de Prévoyance (BAP)**, dont la vocation était d'aider les ouvriers en cas de chômage ou d'accident de travail. En 1867, le statut juridique fut accordé aux syndicats et en 1884 une loi portant sur la reconnaissance du droit d'association ouvrière fut votée, ce qui a conduit à la naissance des organisations syndicales dans tous les secteurs d'activité.

3.2 Le Syndicat : définition et type

3.2.1 Définition

Le syndicat est un regroupement de personnes ayant des intérêts communs dans le domaine industriel (patrons, cadres), agricole, ou dans l'exercice de certaines professions libérales (artisans, commerçants, médecins, etc. c'est un mouvement qui a pour objet d'organiser, de grouper certaines catégories professionnelles (ouvriers notamment), certaines classes sociales, en vue d'étudier et de défendre leurs intérêts (salaires, conditions de travail, etc.). c'est aussi une doctrine sociale et politique qui vise la transformation des institutions politiques, des structures sociales existantes.

3.2.2 Les types de syndicalisme

Il existe plusieurs types de syndicalisme. Les plus connus sont :

- **Le Syndicalisme d'industrie, de métier** : Le syndicalisme de métier, qui apparut le premier, unit en un même syndicat tous ceux qui exercent une même spécialité professionnelle, dans quelque entreprise qu'ils travaillent. (...)
- **Le Syndicalisme de collaboration, de contrôle** : Forme du syndicalisme où les syndicats ouvriers ne mettent nullement en cause les principes du régime économique en place, mais essayent d'obtenir tous les avantages possibles pour leurs membres (SUAVET 1963). Le syndicalisme de collaboration obéit à un principe-clé: c'est de ne jamais mettre en question le système de l'entreprise patronale fondé sur la propriété privée du capital (Traité sociologique. 1967, p. 484).
- **Le Syndicalisme révolutionnaire ou marxiste** : Syndicalisme plus ou moins étroitement lié à tel ou tel parti de caractère socialiste, visant par son action à l'instauration d'une société socialiste` (MATHIEU 1970).
- **Le Syndicalisme de contestation ou réformiste** : Syndicalisme cherchant à transformer et améliorer le système économique au bénéfice des travailleurs, sans toutefois aboutir à une remise en cause fondamentale du régime` (MATHIEU 1970). Le syndicalisme français semble se retrouver dans cette catégorie. C'est ce qui explique les nombreuses manifestations syndicales dont les objectifs sont entre autre de la contestation de certaines mesures prises par le gouvernement et le patronnât et la revendication des conditions justes et avantageuses pour les travailleurs.

3.3 Les Objectifs des syndicats

Les syndicats sont des associations qui défendent les droits et intérêts économiques et professionnels, tant collectifs qu'individuels, des salariés pour l'essentiel. Les syndicats

professionnels, souvent organisés par branches d'activité ou par régions, sont regroupés en fédérations au plan national. Ils se composent d'un secrétaire général, de responsables syndicaux et de délégués. Les revendications portent souvent sur les conditions de travail, les rémunérations ou les protections sociales. Les syndicats sont consultés par le gouvernement lors des réformes sociales.

3.4 Les différents syndicats en France

En France, il existe huit principales organisations syndicales, mais les plus représentatives sont:

- La confédération française démocratique du travail (CFDT)
- La confédération générale du travail (CGT)
- Force Ouvrière (FO)
- La confédération générale des travailleurs chrétiens (CFTC)
- Union syndicale Solidaires (Sud)
- l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
- la Fédération syndicale unitaire (FSU)

Ces syndicats sont présents dans tous les secteurs d'activité. Mais il existe également des syndicats qui représentent des catégories particulières. Ainsi, le patronat est représenté par le MEDEF, c'est-à-dire le Mouvement des Entreprises de France et les cadres par la confédération française de l'encadrement ou confédération générale des cadres (CFE-CGC). Parmi les syndicats représentant une catégorie particulière citons par exemple l'union nationale des étudiants de France (UNEF), la confédération des syndicats médicaux français(CSFM) ou encore le syndicat national des journalistes (SNJ).

3.5 Le Financement des syndicats

Les syndicats sont financés par les cotisations des adhérents mais aussi par certaines taxes comme la contribution patronale au financement des organisations syndicales. La loi impose une publicité des comptes des syndicats. Ainsi, les syndicats dont les ressources annuelles sont comprises entre 2 000 euros et 230 000 euros doivent produire chaque année un bilan et un compte de résultats. Ces documents doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.

4.0 conclusion

In this unit, you have learnt the origins of trade unionism in France, the types of trade unionism and their main objective which boils down to improving the living conditions of workers. The knowledge you gained during this lesson will allow you to discuss trade unionism in France

5.0 Summary

Trade unions in France are the main entities fighting to improve work conditions, salaries, and social protection for their members. Professional trade unions are also the main actors fighting to provide better work conditions to their respective sector. Trade unions are mainly financed by membership fees as well as by certain taxes such as the employers' contribution to the financing of trade union organisations. French law requires the full disclosure of trade unions' accounts.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes:

- 1- Qu'est-ce que le syndicalisme?
- 2- Quels sont les types de syndicalisme ?

- 3- Quels sont les objectifs des syndicats en France ?
- 4- Mentionnez les principaux syndicats en France
- 5- Comment est-ce que les syndicats sont-ils financés en France ?
- 6- Quand fut créée la **Bourse Auxiliaire de Prévoyance** ?
- 7- Qu'est-ce que le MEDEF ?
- 8- Expliquez le Syndicalisme de contestation ou réformiste
- 9- Définissez les sigles suivants : CGT, CFDT, FO,
- 10- Quel est le syndicat qui représente le patronat en France ?

7.0 References/Further Reading

Baptiste Giraud, Karel Yon et Sophie Bérout, *Sociologie politique du syndicalisme*, Paris, Armand Colin, 2018.

Hubert Védrine, *François Mitterrand. Un destin, un dessein*, Gallimard, 2006.

Guillaume Bernard et Jean-Pierre Deschodt (dir.), *Les Forces syndicales françaises*, Paris, PUF, coll. « Major », 2010,

Dominique Andolfatto (dir.), *Les Syndicats en France*, Paris, La Documentation française, 2007

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan : Agoro, 2005

MODULE 4

Unité 1 : La politique française en Afrique

Contents

1.0 Introduction

- 2.0 Objective
- 3.0 Historique des relations France- Afrique
 - 3.1 La colonisation
 - 3.2 La décolonisation
 - 3.3 La coopération
 - 3.4 L'aide au développement
- 4.0 Conclusion
- 5.0 Summary
- 6.0 Tutor-Marked Assignment
- 7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

This unit will introduce you to the history of French colonization in Africa. You will also get to know about the decolonization and the cooperation between France and Francophone African countries.

2.0 Objective

On successful completion of this unit, you should be able:

- To recount the history of French colonization in Africa
- Explain the new partnership between France and Francophone African countries

3.0 Historique des relations France- Afrique

Les relations France- Afrique sont les liens qui existent entre la France et ses anciennes colonies de l'Afrique depuis l'époque de la colonisation jusqu'à nos jours.

3.1 La colonisation

Initiée dès le XVII^e siècle, la colonisation française s'est officiellement appuyée, dans la majorité des cas, et de manière systématique depuis le XVIII^e siècle, sur l'idée de la prétendue supériorité d'une « race blanche ». L'esclavage, fondé sur la suprématie raciale du maître « blanc » par rapport à l'esclave « noir » a été légal et officiellement encouragé dans les colonies françaises de 1642 à 1848. La Conférence de Berlin, en 1885, pose les règles de cette colonisation et marque le début d'un calvaire pour les pays africains. Pendant cette période, la totalité de l'Afrique est dominée par l'Europe. La colonisation, dans la quasi-totalité des cas, s'est imposée par la force armée et sans le consentement des populations. Les ressources du sol africain ont été pillées pour alimenter les industries françaises. La France a imposé dans ses colonies la politique de l'assimilation pour assujettir les populations. Cette doctrine de l'assimilation a été mise en place par Arthur Girault dans son ouvrage classique "Principes de colonisation et de législation coloniale" (1894). L'assimilation, écrivait-il, "est l'union plus intime entre le territoire colonial et le territoire métropolitain". Les Français souhaitent, et imposent, que les indigènes apprennent la langue et la culture française afin de devenir à terme des citoyens à part entière. Concrètement sur le terrain, il s'agit de la déculturation de l'Africain, l'éduquer de sorte à ce qu'il ignore et dédaigne son origine. La colonisation a fait perdre à l'Afrique des millions de personnes à cause des traitements inhumains.

3.2 La décolonisation

Elle a été inspirée au général De Gaulle par le refus de l'assimilation. Autrement dit, la crainte de devoir reconnaître la nationalité française aux coloniaux, ce qui aurait entraîné une immigration massive des nouveaux citoyens en France hexagonale, la prise du pouvoir par les coloniaux (susceptibles de devenir majoritaires au parlement par suite de la loi, la mise en minorité de la population « blanche » et la systématisation du métissage. Il faut rappeler que le processus de décolonisation se met en place dès l'entre-deux-guerres, mais prend

véritablement toute sa mesure au lendemain de la seconde guerre mondiale. La décolonisation française en Afrique est progressive, organisée par la loi cadre Defferre de 1956, qui associe au gouverneur de la colonie les futurs dirigeants du pays. On peut considérer que dans les années 1960 les anciennes colonies de l'Empire français ont toutes accédé à l'indépendance. Au total, l'essentiel a été préservé, en ce qui concerne la France, au moment de la décolonisation, avec l'Afrique. Il faut noter une date essentielle : la conférence d'Accra en décembre 1958 qui pose l'inaliénabilité des frontières africaines. Celles-ci, dans toutes leurs incohérences, ne sont plus révisables.

3.3 La coopération

Le concept de coopération devient dès lors le nouveau cadre théorique d'appréhension des relations entre la France et ses anciennes colonies sous la république gaullienne. La coopération relève dans un premier temps du domaine réservé du président. Son conseiller spécial, le controversé Jacques Foccart, en est le responsable direct. C'est une politique de réseaux (dont le réseau franc-maçon) et de clientèles, à la discrétion du président. On l'a souvent comparé à une forme de néo-colonialisme. Elle est normalisée et rattachée au ministère des Affaires Etrangères.

La politique de réseau est le socle de la coopération. Elle se maintient encore aujourd'hui. Dans un ouvrage polémique de 1998 *la France-Afrique*, François-Xavier Verschave définit le concept de « France-Afrique » pour décrire cette politique fondée sur la corruption et les détournements de fonds. Ces réseaux existent encore et sont toujours utilisés, discrètement, comme relais avec les chefs d'Etat africains.

3.4 L'aide au développement

L'aide au développement, dans le cadre des politiques de coopération, reste aujourd'hui l'objectif principal de la politique française en direction de l'Afrique. Elle s'inscrit dans la

ligne des programmes définis par l'ONU, et notamment du Nepad (le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique).

Depuis les années 1960, période charnière des indépendances africaines, l'aide au développement s'est construite autour de plusieurs tendances.

- Il y a eu, de la part des anciens colonisateurs, la poursuite de la « mise en valeur des territoires », dans la continuité de l'époque coloniale à travers, par exemple, les programmes ferroviaires et routiers et les grands aménagements hydro agricoles.
- Les institutions internationales, comme le FMI ou la Banque mondiale, ont quant à elles, fait le constat d'un défaut d'épargne et d'investissement dans les pays les plus pauvres. Les pays « développés » et les institutions financières internationales devaient y suppléer par des apports publics pour amorcer la machine du développement et ses effets vertueux.

Aux dix-sept pays prioritaires de l'aide au développement française (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo), s'ajoutent désormais le Liberia et la Gambie.

4.0 Conclusion

In this unit, you have learned about the colonization of Africa by the then colonial powers, especially the French. You have also learned about the new partnership between France and African French territories

5.0 Summary

This unit has exposed you to the history of French colonization in Africa and the system of assimilation used by French to enslave and impoverish the African. New partnership has been

established between France and African francophone countries for the development and the promotion of French language

6.0 Tutor Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes.

- 1- Qu'est-ce que la colonisation ?
- 2- Qui a développé la doctrine de l'assimilation ? En quelle année
- 3- Expliquez l'aide française au développement des pays africain ?
- 4- Quels sont les pays qui bénéficient de cette aide ?

7.0 References and other Resources

Christophe Batsch. *Un rouage du colonialisme : L'École normale d'instituteurs William Ponty*. Paris : Université de Paris, 1973

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan : Agoro, 2005

Unité 2: La Francophonie

Contents

1.0 Introduction

2.0 Objective

3.0 La Francophonie

3.1 Historique de la Francophonie

3.2 La mission de la Francophonie

3.3 Les objectifs de la Francophonie

3.4 Les opérateurs spécialisés de la Francophonie

3.5 L'université Léopold Sédar Senghor

4.0 Conclusion

5.0 Summary

6.0 Tutor-Marked Assignment

7.0 References/Further Reading

1.0 Introduction

Cooperation rests on universal values and common interests such as linguistic and cultural diversity, democracy, human rights and sustainable development. This unit will teach you the history of Francophonie and how it created a space for multilateral cooperation between its member states and governments for the promotion of French Language and cultural and linguistic diversity

2.0 Objective

At the successful completion of this unit, you will be able to:

- Understand Francophonie and its mission
- Define the roles of Francophonie in the promotion of French language

3.0 La Francophonie

Le terme « francophonie » est apparu vers la fin du XIXe siècle, sous la plume du géographe français Onésime Reclus, pour décrire l'ensemble des personnes et des pays utilisant le

français. Il acquiert son sens commun lorsque, quelques décennies plus tard, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel.

La Francophonie est le dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les 77 Etats et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : plus de 890 millions de femmes et d'hommes ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des valeurs universelles.

3.1 Historique de la Francophonie

L'organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a été fondée en 1970 sur la base du Traité de Niamey (Niger). L'idée de sa création est lancée par les chefs d'Etat tels Léopold S. Senghor, Habib Bourguiba, Amani Diouri soutenus par le Général de Gaulle qui souhaitait renforcer ses liens de coopération avec ses anciennes colonies. Il s'agissait là de l'ancêtre de l'organisation c'est-à-dire la l'Agence de coopération Culturelle et Technique (ACCT). Cette agence menait des actions politiques et de coopération multilatérale pour donner corps à une solidarité active au bénéfice des populations de ses Etats et gouvernements membres. Elle agit dans le respect de la diversité culturelle et linguistique et au service de la promotion de la langue française, de la paix et du développement durable. Mais c'est dans les années 1980 que la Francophonie a pris une ampleur avec la création en 1984 du Haut Conseil de la Francophonie. Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelé "Sommet de la Francophonie", se réunit pour la première fois en 1986 à Versailles (France), à l'invitation du Président de la République française François Mitterrand. 42 Etats et gouvernements y participent et retiennent quatre domaines essentiels de coopération multilatérale : le développement, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information scientifique.

Depuis 1986, 17 Sommets de la Francophonie se sont réunis : 1986 à Versailles (France), 1987 à Québec (Canada-Québec), 1989 à Dakar (Sénégal), 1991 à Paris (France) initialement prévu à Kinshasa (Congo RD), 1993 à Grand-Baie (Maurice), 1995 à Cotonou (Bénin), 1997 à Hanoi (Vietnam), 1999 à Moncton (Canada-Nouveau Brunswick), 2002 à Beyrouth (Liban), 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), 2006 à Bucarest (Roumanie), 2008 à Québec (Canada-Québec), 2010 à Montreux (Suisse), 2012 à Kinshasa (RDC), 2014 à Dakar (Sénégal), 2016 à Antananarivo (Madagascar) et 2018 à Erevan (Arménie). Le XVIII^e Sommet de la Francophonie se tient fin 2019 en Tunisie, membre fondateur de l'OIF, l'année du cinquantenaire de l'organisation.

Pour être plus conforme à la dimension politique qu'elle a acquise, la Francophonie est dotée sur décision du Sommet de Cotonou (1995, Bénin) d'un poste de Secrétaire général, clé de voûte du système institutionnel francophone. Le premier Secrétaire général est élu au Sommet de Hanoi (Vietnam) en 1997, en la personne de Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général des Nations unies – il occupera ce poste jusqu'en 2002. Au cours de ce même Sommet, la Charte de la Francophonie, principal texte de référence, est adoptée. Ce dispositif comprend des instances politiques décisionnelles dont la plus haute est le Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se réunit tous les deux ans, et le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte de ce système.

3.2 La mission de la Francophonie

Les missions de la Francophonie sont définies dans un Cadre stratégique de dix ans adopté par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) pour la période 2005 – 2014 :

- 1.0 Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- 2.0 Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- 3.0 Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- 4.0 Développer la coopération au service du développement durable.

Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

3.3 Les objectifs de la Francophonie

Les objectifs de la Francophonie sont consignés dans sa Charte adoptée en 1997 au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Hanoi (Vietnam) et révisée par la Conférence ministérielle en 2005 à Antananarivo (Madagascar) :

- 1.0 l'instauration et le développement de la démocratie ;
- 2.0 la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ;
- 3.0 l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;
- 4.0 le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ;
- 5.0 le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ;
- 6.0 la promotion de l'éducation et de la formation.

3.4 Les opérateurs spécialisés de la Francophonie

Pour réaliser ses objectifs, la Francophonie s'est dotée de quatre opérateurs spécialisés :

3.4.1 L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

C'est l'assemblée consultative de la Francophonie. Elle est constituée de sections membres représentant 78 parlements ou organisations interparlementaires. L'APF participe à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques par l'adoption de textes transmis aux instances de la Francophonie, par l'organisation de missions de bons offices et de missions d'observation électorale. L'APF conduit des actions de coopération interparlementaire principalement en direction des parlements du Sud. Ainsi le nouveau projet Noria aide les parlements bénéficiaires à mettre en place un système d'information (réseau informatique et Intranet) et à diffuser l'information parlementaire francophone.

L'OIF établit des accords avec l'APF pour l'ensemble de ses programmes dans le cadre de l'axe " Paix, démocratie et droits de l'Homme " de sa programmation, à l'exception des missions d'observation des élections, qui sont organisées conjointement et comprennent à la fois des personnalités et des experts désignés par le Secrétaire général de la Francophonie, ainsi que des parlementaires pressentis par l'APF, suivant ses règles propres.

Par ailleurs, l'APF a été systématiquement associée à toutes les étapes de la préparation du Symposium de Bamako sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (Mali, 2000), ainsi qu'à toutes les manifestations afférentes à la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako qui en est issue.

3.4.2 L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Il est l'un des quatre opérateurs de la Francophonie. Fondée en 1961 à Montréal, l'AUF est une association regroupant 786 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans 98 pays. Présente sur tous les continents à travers ses huit bureaux régionaux et une délégation, ses 67 implantations (Siège, rectorats, antennes, campus numériques, instituts de formation) dans 39 pays et ses 434 salariés, l'AUF est l'opérateur de la Francophonie institutionnelle pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. L'AUF propose plusieurs programmes de coopération soutenant la recherche et la formation en français. Elle favorise la mise en place de réseaux francophones et met à la disposition des étudiants,

professeurs et chercheurs un important programme de mobilité (2 000 bourses en moyenne par année). Elle dispose d'un budget annuel de plus de 40 millions d'euros grâce à l'intervention des gouvernements, en premier lieu la France, mais aussi le Canada, le Canada-Québec, la Communauté française de Belgique, la Suisse et le Cameroun, sans oublier beaucoup d'autres Etats du Sud qui soutiennent leurs universités et mettent à notre disposition des locaux et du personnel. Ces dix dernières années, l'AUF a connu une période de développement sans précédent, avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de ses membres, ce qui illustre sa notoriété dans les milieux universitaires.

3.4.3 La TV5MONDE

TV5 est l'un des quatre opérateurs de la Francophonie. Première chaîne généraliste mondiale en langue française, TV5MONDE est le deuxième réseau international de télévision diffusé auprès de 235 millions de foyers dans près de 200 pays et territoires. Son financement est principalement assuré par cinq gouvernements bailleurs de fonds (France, Fédération Wallonie-Bruxelles, Suisse, Canada et Québec), et abondé par les contributions volontaires de gouvernements africains. TV5MONDE édite simultanément, depuis Paris, huit chaînes régionalisées distinctes à destination de l'Europe francophone (France/Belgique/Suisse), l'Europe non francophone, le Maghreb et l'Orient, l'Afrique, l'Asie, les États-Unis, l'Amérique latine et le Pacifique ; une chaîne spécifique destinée au territoire canadien est gérée par TV5 - Québec Canada, structure indépendante basée à Montréal.

L'ensemble des programmes de TV5MONDE rassemble une audience cumulée hebdomadaire de 55 millions de téléspectateurs uniques.

Grâce au sous-titrage dans douze langues (allemand, anglais, arabe, coréen, espagnol, français, japonais, néerlandais, portugais, roumain, russe et vietnamien), TV5MONDE est regardée bien au-delà des publics francophones et assure ainsi pleinement sa mission de vecteur de la francophonie. Ses huit réseaux continentaux sont aujourd'hui diffusés par toutes les technologies disponibles : 52 transpondeurs satellitaires, plus de 2 500 opérateurs de

réseaux câblés, le MMDS, et la diffusion hertzienne traditionnelle dans plusieurs pays d'Afrique. Dès 1992 TV5MONDE s'est engagée dans le défi du numérique et des nouvelles technologies de diffusion en particulier dans celles qui se sont développées depuis les années 2000 : l'IPTV, l'ADSL, la téléphonie mobile, la vidéo à la demande (VAD), la télévision de rattrapage... Quant à sa politique de proximité, elle est illustrée au Burkina Faso, au Bénin, au Sénégal, au Niger, au Cap-Vert et au Burundi par les Maisons TV5MONDE.

Sous le label TV5MONDE PLUS, la chaîne propose une offre de programmes en ligne à partir de son site Internet tv5monde.com qui enregistrent 8 millions de visites chaque mois. Les derniers-nés sont "TV5MONDE + Afrique", la première webtv entièrement consacrée à l'Afrique, "TV5MONDE + Cinéma" et « TV5MONDE + Documentaire », les plates-formes numériques de cinéma et documentaire francophones à la demande, ainsi que la webtv "TiVi5MONDE PLUS", destinée aux jeunes francophones de 3 à 12 ans.

Grâce à son dispositif multimédia et interactif "Apprendre et enseigner avec TV5MONDE", qui bénéficie du soutien de l'OIF et d'apports de l'AUF, TV5MONDE rejoint les professeurs de français et les apprenants du monde entier. Elle contribue ainsi à plusieurs programmes inter-opérateurs comme le volontariat francophone, les Maisons des Savoirs, les pactes linguistiques, le rayonnement et l'enseignement du français dans les organisations internationales.

3.4.4 L'Association internationale des maires francophones

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) est l'un des quatre opérateurs de la Francophonie. L'AIMF est le réseau des élus locaux francophones de plus de 200 villes dans 49 pays. Elle est l'expression de la solidarité qui les unit et promeut les valeurs qu'ils partagent : le renforcement de la démocratie locale, tant représentative que participative, la valorisation de la place des femmes dans les processus de décision, la gestion planifiée du développement local. L'AIMF accompagne les collectivités locales dans les processus de décentralisation et dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement urbain, au service de

la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle place au cœur de sa stratégie la capacité des élus locaux à jouer leur rôle de leaders locaux, en position de mettre en synergie l'ensemble des savoirs et compétences au profit du développement de leurs territoires.

A travers les formations, rencontres et séminaires qu'elle organise, elle leur offre un espace d'échange, de réflexion et de dialogue autour des pratiques de gestion territoriale. Elle favorise ainsi le renforcement des capacités, les transferts de savoir-faire et la reconnaissance de l'expertise francophone sur la scène internationale. Cet appui s'accompagne du financement de projets concrets portés par les collectivités territoriales et qui bénéficient directement aux populations. Depuis sa création, l'AIMF a ainsi soutenu plus de 700 projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, du développement durable, du développement économique, de la santé, de l'éducation, de la préservation du patrimoine, ou encore de la modernisation et de la formation des services municipaux.

3.5 L'université Léopold Sédar Senghor

Créée en 1989 par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant le Français en partage, l'Université Senghor est une institution de 3e cycle dont la vocation est de former et de perfectionner des cadres africains et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement. Elle est un pôle d'échanges et de rencontres dans l'espace francophone en organisant des colloques, séminaires et conférences, et en collaborant notamment avec les autres opérateurs et institutions de la Francophonie.

L'Université Senghor propose un Master en Développement, de type Master professionnel. Le choix du niveau Master professionnel montre l'ambition de l'Université pour délivrer un diplôme reconnu internationalement et compatible avec les différentes réformes de type

« LMD ». Ce Master est décliné en sept spécialités professionnelles : Management de projets, Gouvernance et management public, Gestion de l'environnement, Gestion du patrimoine culturel, Gestion des industries culturelles, Santé internationale et Politiques nutritionnelles. Une première formation de Master entièrement à distance vient de commencer en avril 2008. Elle concerne la Gestion des Systèmes Éducatifs en Afrique et elle est réalisée en collaboration avec l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie), l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), la CONFEMEN (La Conférence des Ministres), et l'AFIDES (Association Francophone Internationale des Directeurs d'Établissements Scolaires). Cette première expérience est limitée à 7 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Gabon, Mauritanie et Niger.

Par ailleurs, la formation continue étant un secteur clé pour l'Université Senghor, chaque année, il est proposé un programme spécifique de formations continues de plusieurs semaines, pouvant être organisé soit à Alexandrie, soit dans un pays d'Afrique.

Afin de favoriser des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud pour ouvrir l'Université Senghor aux niveaux national, régional et international, plusieurs conventions ont été signées avec des Universités égyptiennes et des Universités et entreprises d'Europe, d'Afrique et du Canada.

Ainsi, l'Université Senghor, Université de la Francophonie, est devenue un pôle d'excellence reconnu dans l'ensemble des pays francophones.

3.6 Le secrétariat général de la Francophonie

Le Secrétaire général assure un lien direct entre les instances et le dispositif opérationnel de la Francophonie. La Charte le désigne comme la « clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie ». Il est responsable du secrétariat des sessions des instances de la Francophonie, il préside le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) qu'il réunit, et il siège de droit à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). Le Secrétaire général est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement. Son mandat peut être

renouvelé. Depuis la création du secrétariat, l'organisation a eu quatre secrétaires généraux.

Ce sont :

- 1- 1998 – 2002: Boutros Boutros-Ghali
- 2- 2003- 2014: Abdou Diouf
- 3- 2015- 2018: Michaëlle Jean
- 4- 2019- : Louise Mushkiwabo

4.0 Conclusion

You have learnt in this unit the history of the International Organisation of Francophonie: its objectives and missions. At this level, you should be able to talk about the operating agencies that help carry out its mandate:

5.0 Summary

The International Organization of la **Francophonie** promotes French language, cultural and linguistic diversity. It also supports education and training, promoting cooperation with the Office for Sustainable Development, intensifying the dialogue between cultures and civilizations, enhancing the solidarity among member states and governments through multilateral cooperation aimed at strengthening their economic growth.

6.0 Tutor-Marked Assignment

Répondez aux questions suivantes:

- 1- Qu'est ce que la Francophonie?
- 2- Qui a inventé le mot Francophonie ?
- 3- Quels sont les agences spécialisées de la francophonie ?
- 4- Comment s'appelle le secrétaire général de la Francophonie ?
- 5- Parlez brièvement de l'université Senghor
- 6- Combien de secrétaires généraux a eu la Francophonie depuis sa création ?
- 7- Définissez les sigles suivants : l'AUF, l'OIF, la CONFEMEN, et l'AFIDES

- 8- Quels sont les sept pays qui ont commencé la formation de Master entièrement à distance avec l'université Senghor
- 9- Où et quand s'est tenue la première conférence de la Francophonie ?
- 10- Présentez brièvement TV5MONDE

7.0 References/Further Reading

Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.). *Histoire culturelle de la France* (4 tomes).

Paris : Seuil, 1998

Manuel de Diéguez. *Essai sur l'universalité de la France*. Paris : Fayard, 1991

Olayiwola. Simeon Idowu. *Culture & Civilisation Françaises et francophones*. Ibadan : Agoro, 2005